

REFLETS & NUANCES

MÉTIERS DE LA PEINTURE, DU REVÊTEMENT DE SOL ET DE LA FAÇADE-ITE



UNION
PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS
DE LA FINITION

VIE SYNDICALE

MAPRIMERÉNOV' ET RGE, PRIM'3E,
PUBLICATION DU BARÈME
DES ÉCO-CONTRIBUTIONS

TECHNIQUE

LES PEINTURES RÉFLECTIVES

DOSSIER

MIXITÉ DANS LE BTP :
DOUCEMENT, MAIS SÛREMENT

TECHNIQUE

Protection des oiseaux inféodés en façade

CHANTIER D'EXCEPTION

Sériès Peinture rhabille
Gaby la magnifique



199
AVRIL
2024



Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service,
vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition.
Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres
de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

CHERS AMIS, CHERS CONFRÈRES,

Vous le savez, même si l'entretien rénovation reste en croissance timide, les données économiques de ces derniers mois et les alertes répétées d'Olivier Salleron, le président de la FFB, sur la situation actuelle et à venir de notre secteur, ne sont pas réjouissants.

Mais avec la force de notre collectif et devant notre insistance, nous finissons par être entendus. Je pense aux récents changements sur MaPrimeRenov' dont vous trouverez le détail page 10 mais aussi à nos échanges avec EcoDDS pour abaisser le seuil des critères de reprise pour que nous puissions être plus nombreux à disposer d'un service de collecte des DDS au sein de nos entreprises, ou encore aux travaux que nous menons en ce moment avec nos partenaires industriels pour simplifier l'accès aux indicateurs de nos produits pour un choix responsable.

Nous pourrions être tentés de nous laisser gagner par la morosité et l'inquiétude et à avoir tendance à baisser nos prix pour remplir nos carnets de commande, érodant ainsi nos marges, mais je vous invite à rester mobilisés dans vos sections et au sein de votre Union et à rester confiants dans l'avenir, dans vos entreprises et dans vos compagnons.

N'oublions pas ces Hommes, qu'il s'agisse de ceux qui savent trouver chaque jour des solutions sur nos chantiers face à des situations imposées, de ceux qui s'investissent pour défendre leur métier dans nos instances ou ceux, encore, qui donnent de leur temps pour former les plus jeunes. Au fil de ce numéro, nous voulons mettre en avant nos entreprises qui s'engagent sur ces valeurs.

Dans ce numéro, nous avons aussi voulu mettre en lumière la mixité et les Femmes dans nos métiers. Si dans les années 2000, la féminisation était un vrai sujet pour le bâtiment, aujourd'hui, c'est une tendance devenue plutôt naturelle et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Concentrons-nous sur nos forces et continuons de mettre en avant nos atouts.

Bonne lecture de ce numéro !

NICOLAS BLANGY

PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION



Soutenez les métiers de la finition
sur les réseaux sociaux !



https://www.instagram.com/les_metiers_de_la_finition/
https://www.tiktok.com/@metiers_de_la_finition



marmoleum®
UN PAS VERS LA NATURE DE DEMAIN



Forbo
FLOORING SYSTEMS

créons un environnement meilleur



199
AVRIL
2024



SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

- p.6** PRIM'3E : accompagner les adhérents de la FFB dans le dispositif des CEE
- p.8** Vie des sections
- p.10** MaPrimeRénov' et RGE : point sur les simplifications annoncées
- p.12** Sols souples : quelles solutions de reprise d'ici 2025 ?

SAGA

- p.14** SIKA
Chimie de construction : Sika, un leader mondial

ACTUALITÉ

- p.18** DOSSIER
Mixité dans le BTP : doucement, mais sûrement
- p.23** JURIDIQUE
Les bonnes pratiques pour éviter les accusations de harcèlement (sexuel et moral)
- p.26** VUL
Vélos-cargos
- p.31** DÉVELOPPEMENT DURABLE
SCSO Unikalo rachète Circouleur, pionnier français des peintures recyclées

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.32** NUMÉRIQUE
Choisir son équipement numérique

TECHNIQUE

- p.36** ENVIRONNEMENT
Une alternative passive simple et économique pour des bâtiments plus frais ?
- p.44** CHANTIER D'EXCEPTION
Sériès Peinture rhabille Gaby la magnifique
- p.48** SOLS SOUPLES EN ERP
Revêtement réglementaire de rigueur
- p.52** BIODIVERSITÉ
Protection des oiseaux inféodés en façade
- p.57** UPMF-FFB
L'offre de service pour les métiers de la façade ITE
- p.59** QUESTIONS
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

FORMATION

- p.62** PARCOURS
Façadière et capitaine de l'équipe de France de water-polo
- p.66** RSE
Arnaud peinture : écouter, former, fidéliser.

NOUVEAUTÉS

- p.69** Avril 2024

À VENIR

- p.70** Découvrez les sujets du numéro anniversaire de juillet 2024



Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur INSTAGRAM






RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PRIM'3E : accompagner les adhérents de la FFB dans le dispositif des CEE



Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) est un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, GPL,...) dits « obligés » à encourager les travaux d'économies d'énergie dans les secteurs du résidentiel individuel et collectif, le tertiaire, l'industrie,... et accompagner les travaux de rénovation énergétique des bâtiments de plus de deux ans.

Certains obligés, comme EDF, versent ces primes CEE en direct aux particuliers. D'autres obligés font le choix de déléguer, partiellement ou entièrement, leur obligation à une autre structure, appelée délégataire dont la liste est publiée par le ministère de la Transition écologique.

Pour l'entreprise RGE qui œuvre dans la rénovation énergétique et qui souhaite accompagner son client, il est souvent difficile de s'y retrouver : complexité des dossiers à déposer, calcul des primes, partenaires peu sérieux...

PROM UCF, filiale de l'Union des Métiers du Génie Climatique, Couverture et Plomberie de la FFB, a mis en place PRIM'3E, un service d'accompagnement gratuit destiné à tout professionnel de la rénovation énergétique adhérent à la FFB.

PRIM'3E, un service d'accompagnement négocié au bénéfice des entreprises

PROM UCF a sélectionné trois partenaires pour faire bénéficier du dispositif CEE aux clients des adhérents de la FFB : EDF (obligé CEE), Teksial et Sonergia (deux délégataires CEE et mandataires MaPrimeRénov') et a négocié avec les partenaires CEE, des primes compétitives et adaptées aux professionnels.

Au-delà de ces conditions négociées, passer par le service Prim'3E permet :

- un accompagnement dans la gestion administrative des dossiers (conseils, vérification des pièces administratives, suivi de l'état d'avancement, défense des dossiers auprès des partenaires...)*;
- des conseils techniques ;
- des simulations de primes ;
- des formations en ligne ;
- des solutions de financement pour les travaux de rénovation énergétique proposés par les partenaires PRIM'3E ;
- des newsletters d'information avec des rappels réglementaires et des actualités des partenaires.



PRIM'3E est un service d'accompagnement destiné aux professionnels de la rénovation énergétique, adhérents à la Fédération Française du Bâtiment, en leur apportant des solutions clé en main pour valoriser et promouvoir les travaux d'Efficacité Énergétique et une aide dans la gestion administrative des dossiers CEE.

Comment ça marche ?

Pour l'entreprise engagée dans la rénovation énergétique, deux solutions sont à sa disposition pour bénéficier des CEE :

- soit c'est le client qui se charge de la demande de prime auprès du partenaire, le professionnel peut l'accompagner en tant que tiers de confiance ;
- soit c'est le professionnel qui constitue le montage du dossier CEE pour son client.

Dans les deux cas, le professionnel doit signer la convention avec le partenaire CEE. Pour bénéficier du dispositif et des avantages Prim'3E, l'entreprise devra se rendre sur la plateforme www.prim3e.fr, sélectionner un ou plusieurs partenaires CEE (sachant que PROM UCF ne peut suivre que les dossiers déposés sur cette plateforme) et signer électroniquement la convention avec le partenaire une fois que les pièces administratives du professionnel sont validées.

En ce qui concerne le versement de la prime, différentes solutions sont proposées, sans aucune condition d'exclusivité avec les partenaires :

- des versements directs des primes aux clients ou à l'entreprise ;
- des financements de travaux combinés avec les CEE et MaPrimeRénov' ;
- des solutions de financement du reste à charge.

Quelle que soit l'option choisie, toute demande de prime CEE doit être initiée en amont de la signature du devis.

Attention • Il est déconseillé aux entreprises de faire toujours des remises sur facture car les délais de paiement des aides peuvent être longs, engendrant des problèmes de trésorerie.

CEE : un dispositif à valoriser auprès de ses clients

Le dispositif CEE représente pour le secteur du bâtiment un marché important d'aides aux travaux de rénovation énergétique, il est donc très utile de le connaître et de le maîtriser pour remporter de nouvelles affaires en le valorisant auprès de ses clients. Il ne faut pas oublier que le dispositif des CEE n'est pas que réservé au résidentiel et que les secteurs tertiaire (comme le petit commerce par exemple) ou industriel peuvent en bénéficier et qu'ils sont souvent sous-exploités par les professionnels de la rénovation énergétique.

Ce dispositif est d'autant plus à valoriser auprès de ses clients que les primes CEE restent cumulables avec les primes MaPrimeRénov' par geste (parcours non accompagné) et MaPrimeRénov' Copropriété. En revanche, pour les rénovations d'ampleur (parcours accompagné), c'est l'Anah, l'Agence Nationale de l'Habitat, qui se charge de valoriser et d'attribuer les certificats d'économie d'Énergie (CEE) et MaPrimeRénov' aux propriétaires. ●

*IL EST CONSEILLÉ AUX ENTREPRISES DE SE FAIRE ACCOMPAGNER AVANT DES DÉPOSER LEUR PREMIER DOSSIER.





VOUS NOUS AVEZ SOLLICITÉS POUR ANIMER VOS RÉUNIONS TECHNIQUES ET VOICI LES SUJETS DEMANDÉS PAR LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES.



RÉSERVEZ VOS PROCHAINES ANIMATIONS auprès de **Marine Poulhalec** poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr ou **Thierry Houdin** houdint@upmf.ffbatiment.fr

Retrouvez le calendrier des réunions techniques dans vos fédérations et les sujets d'animations proposés.

Rendez-vous sur notre application



DÉCHETS : REP DDS ET BÂTIMENT

Nouvelle réglementation déchets : comment fonctionnent les REP et à quoi avez-vous le droit ?

FFB SEINE-MARITIME - ROUEN MÉTROPOLE ET TERRITOIRES > Le 23 janvier, réunion de la chambre professionnelle peinture, présidée par Christophe Lavenu. Présentation conjointe de Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB et d'Angélique Thoquenne d'EcoDDS.

FFB GRAND PARIS > Réunion de la chambre syndicale de peinture GESTES le 7 mars, sous la présidence d'Eric Pellegrin avec une présentation conjointe de Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB et d'Angélique Thoquenne d'EcoDDS.



ACCESSIBILITÉ LES DOUCHES SANS RESSAUT ET MAPRIMEADAPT

La réglementation et les aides sur l'accessibilité aux personnes handicapées ou âgées ont évolué. Quels sont les constructions concernées, les obligations, les contraintes de prescriptions et les systèmes validés ? Faisons le point !

FFB AIN > Le 23 mars, réunion de la section professionnelle plâtrerie peinture présidée par Didier Chardeyron. Visioconférence de Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB.



LES PEINTURES BIOSOURCÉES

Qu'est-ce qu'une peinture biosourcée ? Y-a-t-il des obligations ? Quel est votre retour d'expérience sur ces produits ?

FFB GRAND EST > Sous la présidence de Guy Kleinmann, réunion le 12 mars de la section régionale peinture de la FFB. Intervention en visioconférence de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.



RETROUVEZ SUR L'APPLICATION LE KIT PRATIQUE POUR LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS RÉGIONAUX UPMF AVEC LES MOYENS ET LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR RÉUSSIR SON MANDAT.



PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Pour mieux connaître les actions de votre Union de métier et comment elle peut vous aider au quotidien.

FFB SEINE MARITIME - LE HAVRE POINTE DE CAUX > Réunion, le 20 février, de la chambre professionnelle peinture vitrerie revêtements de sol, présidée par Corinne Malandain. Présentation de Dorothée Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB.



PROMOTION DES MÉTIERS

Cassons les codes ! Agissons ensemble pour valoriser les métiers de la finition et améliorer nos recrutements. Les outils, les actions et partageons nos expériences

FFB HAUTE-VIENNE > Forum des métiers de la construction le 26 janvier : participation de Dorothée Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB sur la promotion des métiers de la finition.

FFB ILE-DE-FRANCE EST > Le 1^{er} février : Rencontres Enseignants-Entreprises avec Jean-Luc Milan, président du GRaf. Participation de Corinne Bailly, chargée de formation sur la promotion des métiers de la finition.

INTERFACE PEINTRE/PLÂTRIER

La reconnaissance des fonds - Les bonnes pratiques sur les chantiers - Les outils de dialogue

FFB LOIRET > Le 30 janvier, sous la présidence de Yann Drouin, réunion de la section peinture finitions sur les interfaces peintre/plâtrier. Présentation de Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB.



NF DTU 59.3 PEINTURE DE SOLS

Tous les changements liés à la révision 2022 (préparation des supports, rénovation, clauses administratives...)

FFB VIENNE > Sous la présidence de Jean-Louis Gautron, réunion de la section professionnelle peinture-finitions le 17 janvier. Présentation de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB, avec un focus sur les peintures biosourcées.



RÈGLES PROFESSIONNELLES ETICS

Présentation des règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure en service : comment réduire ou éviter la sinistralité.

FFB YVELINES > Organisation d'une réunion de la chambre professionnelle peinture, présidée par Stéphane Soares. Intervention de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.

FFB PYRÉNÉES-ATLANTIQUES-PAU > Réunion de la chambre syndicale du Béarn, présidée par Romain Pommies, le 6 mars. Intervention de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.

FFB BOUCHES-DU-RHÔNE > Le 20 mars, réunion du syndicat aménagement finition sous la présidence de Nicolas Séries. Présentation de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.



GESTION DE L'EAU, SÈCHERESSE ET ÉCORESPONSABILITÉ

Quelles sont les solutions alternatives pour la décontamination des façades en période de sécheresse ? Quelles sont les solutions écoresponsables pour le nettoyage des outils ?

FFB ISÈRE > Présentation de Dorothée Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB, le 5 mars, à l'occasion de la réunion de la section peinture, sous la présidence de Xavier Audoin.



AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - FOCUS ITE

CEE, MaPrimeRenov' qu'est-ce qui a changé en 2024 ?

FFB LOIRE-ATLANTIQUE > Le 22 février, réunion de la section peinture, présidée par Frédéric Maindron. Présentation de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.

FFB VAR > Présidée par Jean-Philippe Li Vigni, réunion de la section peinture le 28 février. Visioconférence animée par Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.

REKUPO : LEVONS LES DIFFICULTÉS AVEC ECODDS !

Le dispositif Rekupe de reprise gratuite des produits de peinture solvantés, acryliques et RPE se déploie dans les points de vente des distributeurs, les déchèteries conventionnées et les entreprises. Si vous constatez des dysfonctionnements dans votre département ou votre région, l'UPMF-FFB peut organiser des réunions conjointes avec un de ses ingénieurs et EcoDDS. CONTACTEZ THIERRY HOUDIN OU MARINE POULHALEC.

CARNET SYNDICAL



BRETAGNE SÉBASTIEN OLIVIER déjà président de la section peinture de la FBTP des Côtes d'Armor, a accepté de prendre aussi la présidence UPMF de la région Bretagne.



LOIRE-ATLANTIQUE FRÉDÉRIC MAINDRON, gérant de Roy Peintures, est élu président de la section peinture de la FFB 44.



YVELINES STÉPHANE SOARES, président du groupe éponyme, est réélu président de la section professionnelle peinture de la FFB 78. Le Vice-Président est Julien Blanchard.

MaPrimeRénov' et RGE : point sur les simplifications annoncées

Les textes portant sur la simplification de MaPrimeRénov' ont été publiés avec une entrée en vigueur le 15 mai 2024. Les mesures de simplification s'appliquent aux demandes de primes déposées à compter de cette date. Le dispositif RGE doit, quant à lui, être simplifié avec des calendriers non précisés à ce jour.



Suite aux alertes de la FFB et face à un marché qui s'est effondré depuis l'entrée en vigueur de la réforme des aides à la rénovation énergétique début janvier, le gouvernement a publié ce 21 mars un décret et un arrêté confirmant les mesures de simplification annoncées le 8 mars dernier. Les travaux restent à être finalisés concernant le dispositif RGE, pour lequel les évolutions proposées nécessitent encore des réunions techniques.

Parcours non accompagné

Ces nouveaux textes réglementaires actent les simplifications suivantes pour les rénovations par geste (parcours non accompagné) jusqu'au 31 décembre 2024 :

- Réintégration de l'éligibilité du mono-geste « isolation » sans obligation de geste préalable sur le chauffage ou l'eau chaude sanitaire ;
- Prolongation de l'accès au parcours par geste pour les logements classés « F » et « G », qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'appartements ;
- Report de l'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les demandes de prime par geste.

À noter que l'éligibilité d'une prime pour l'installation d'un système de VMC double flux est conditionnée à la réalisation concomitante d'un geste d'isolation éligible à MaPrimeRénov'.

Par ailleurs, **il est rendu possible de demander MaPrimeRénov' pour un bien en cours d'acquisition.** Le ménage devra alors fournir un compromis de vente lors du dépôt d'une demande de prime, la production d'un justificatif de propriété restant requise pour obtenir le paiement de la prime.

L'ensemble de ces mesures s'appliquera aux demandes de primes déposées à compter du 15 mai 2024.

Pour mémoire, si les travaux ne peuvent commencer avant notification d'octroi de la prime par l'Anah, rien

n'empêche que des devis soient signés auparavant, donc dès maintenant.

La FFB poursuit son combat pour obtenir une prolongation de ces mesures au-delà du 31 décembre 2024.

Rénovation d'ampleur

Pour ce qui concerne les rénovations d'ampleur, dans un objectif d'accélération du déploiement de « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR), le processus d'agrément est simplifié, avec suppression de condition de validation des candidats par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

En revanche, la demande de la FFB de rendre facultatif l'intervention des MAR pour les ménages intermédiaires et aisés jusqu'à fin 2024 n'a pas été retenue lors de l'arbitrage interministériel. 2 800 MAR (individus) seraient déjà opérationnels et 3 000 autres en voie d'être agréés.

Si le client rencontre des difficultés à trouver un MAR apte à intervenir dans un délai raisonnable, merci de nous faire parvenir un mail avec la liste de ses démarches infructueuses que nous remonterons à l'Anah.

Simplification du label RGE

Le label RGE devrait être simplifié dans un second temps, sur plusieurs volets, et dans la perspective de la suite des travaux relatifs à la lutte contre la fraude. Des échanges préalables seront nécessaires afin de rendre ces modifications opérationnelles :

- Simplifier la demande de qualification RGE et les démarches (dématisation des dossiers de demande, mise à disposition d'un devis-type RGE...);
- Harmoniser et mieux coordonner les contrôles réalisés entre le RGE et CEE ;
- Favoriser l'accès au RGE aux petites entreprises (validation des acquis des compétences);
- Limitation de la sous-traitance et des entreprises mandataires. ●

PROPULSEZ VOTRE CHANTIER À LA VITESSE SUPÉRIEURE ...



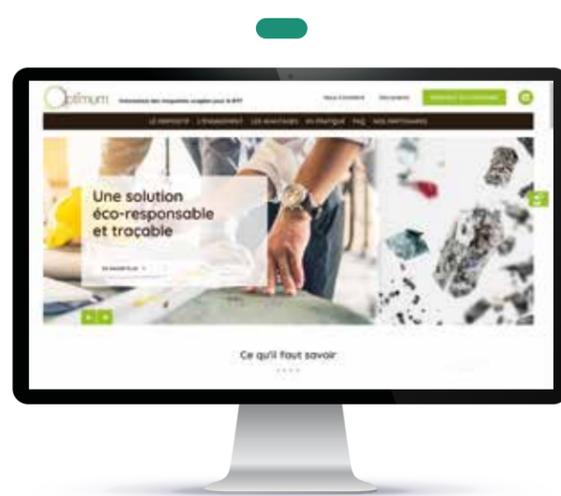
RAGRÉAGE AUTOLISSANT À PRISE ET SÉCHAGE TRÈS RAPIDES - P4/P4S

- Spécial locaux occupés
- Aspect de surface très lisse
- Recouvrable après seulement 1h30 (revêtement de sol plastique, textile, linoléum et carrelage)



Sols souples : quelles solutions de reprise d'ici 2025 ?

La gestion de la collecte des déchets des produits et matériaux de construction (Responsabilité Elargie du Producteur-REP Bâtiment) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Par le biais d'une écocontribution, elle permet d'organiser et de financer la reprise gratuite des déchets des entreprises du bâtiment. La filière de reprise des revêtements de sol textile, linoléum et caoutchouc ne sera opérationnelle qu'en 2025. Quelles solutions d'ici là ?



Entrée en vigueur en 2023, la REP Bâtiment transfère le coût de prise en charge des déchets du détenteur vers le metteur sur le marché de produits et matériaux. Des éco-contributions sont donc appliquées sur les produits et matériaux de construction pour financer la filière REP Bâtiment et ainsi la reprise gratuite, petit à petit, des déchets de chantier. Pour les entreprises de finition, alors que la reprise gratuite des revêtements de sol PVC (hors sol sportif multi-matériaux et gazon synthétique) est bien entrée en vigueur en 2023, les revêtements de sol textile, linoléum et caoutchouc ainsi que les revêtements muraux ne seront repris gratuitement qu'en 2025. Toutefois, il existe des solutions alternatives de reprise. Notons que ces solutions, en évitant la mise en décharge des déchets, permettent de réduire l'empreinte environnementale des chantiers, facilitant ainsi les objectifs des certifications de type HQE® - LEED - BREEAM et de s'inscrire dans les exigences de la démarche HQE.

Optimum, un service complet de reprise des moquettes usagées

Précurseur, le dispositif Optimum propose un service clé en main payant de collecte des déchets de sols textiles usagés en pied de chantier ou au dépôt et leur transport jusqu'au centre de traitement industriel dédié. Un Certificat de Valorisation des déchets est fourni, assurant la traçabilité des opérations de valorisation des matériaux auprès des maîtres d'ouvrage. Sont acceptés : les moquettes en fin de vie issues des chantiers du bâtiment, de type dalles et moquettes en lés, déposées avec peu de ragréage, les chutes de coupe textiles, les tapis et les thibaudes (feutres textiles). Disposés sur des palettes de 100 à 150m² selon le cahier des charges Optimum, les déchets sont collectés partout en France continentale, grâce à un maillage logistique complet et sept plateformes à Paris (93), Orléans, Lyon, Marseille, Narbonne, Bordeaux et Rennes.



Optimum est un dispositif éprouvé, une alternative opérationnelle en attendant la mise en place effective de la REP Bâtiment pour valoriser ses déchets dans une démarche éco-responsable.

+ Plus d'infos : www.recyclage-moquettes.fr

Les programmes de reprise des fabricants : Forbo, Gerflor et Tarkett

Les trois majors des sols souples ont mis en place chacun une solution de reprise de produits de pose et de dépose non collés, sur chantier et dépôt, selon leur propre cahier des charges : Tournesol pour Forbo, Seconde vie pour Gerflor et Restart pour Tarkett. Les déchets collectés sont recyclés et réintégrés dans le processus de fabrication.

Ces programmes ont vocation à perdurer même après la mise en place de la REP Bâtiment. Totalement gratuits, ils évitent les coûts de transport dans le cadre de la reprise sur chantier ou en entrepôt, demandés par les éco-organismes.

+ Pour plus d'informations, contactez votre fabricant.



POUR RAPPEL, C'EST LE PRODUCTEUR ET NON L'ENTREPRISE UTILISATRICE DES PRODUITS QUI ADHÈRE À L'ÉCO-ORGANISME DE SON CHOIX. LES ENTREPRISES N'ONT DONC PAS DE LIEN DIRECT AVEC LES ÉCO-ORGANISMES ET N'ONT PAS À LEUR FOURNIR DE DOCUMENT QUELCONQUE.

PUBLICATION DU BARÈME DES ÉCO-CONTRIBUTIONS

Valobat a publié mi-janvier un barème à la hausse des éco-contributions qui s'appliqueront sur les matériaux et produits neufs à partir du 1^{er} mai 2024.

Valobat, l'éco-organisme auquel ont adhéré les industriels des métiers de la finition et de la façade, a publié mi-janvier son barème 2024 des éco-contributions. Ces tarifs largement à la hausse par rapport à 2023 (voir tableau ci-après), s'appliqueront sur le prix des matériaux et produits neufs à partir du 1^{er} mai 2024. Les délais de publication sont insuffisants pour permettre aux entreprises de les anticiper et la FFB continue de demander aux éco-organismes la publication des barèmes 9 mois avant leur entrée en vigueur. En effet, pour les entreprises de finition, le montant de l'éco-contribution applicable a vocation à être répercuté aux clients dans leurs marchés de travaux, donc en cas d'augmentation des barèmes REP entre la commande de produits/matériaux de construction par l'entreprise et la facturation de ses propres travaux à ses clients, l'entreprise peut se retrouver face à une équation complexe :

- le fournisseur va répercuter à l'entreprise la hausse de l'éco-contribution sur les produits et matériaux de construction commandés ;
- auquel cas, l'entreprise va devoir se retourner vers le client final pour tenter de répercuter tout ou partie de la hausse du barème REP, ce qui peut s'avérer compliqué d'un point de vue contractuel et/ou commercial.

Pensez donc à vérifier sur vos factures les montants lorsque les éco-contributions sont visibles.

+ Vous trouverez sur l'application de l'UPMF :

- des recommandations et la conduite à tenir vis-à-vis de vos clients et fournisseurs : quelles sont vos marges de manœuvres pour répercuter ces hausses ?
- des clauses types à intégrer dans les conditions générales pour faciliter la négociation en vue de répercuter ultérieurement les surcoûts dus à l'évolution des éco-contributions.



Produits	Du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024	À partir du 1 ^{er} mai 2024	Facteur entre 2023 et 2024
	Prix moyen HT €/m ²	Prix moyen HT €/m ²	
Isolant XPS, PSE, PU	~ 0,05	~ 0,25	x 5
Isolant laine minérale	~ 0,02 à 0,05	~ 0,09 à 0,22	x 4,3 à 4,8
Revêtement PVC, caoutchouc, linoléum	~ 0,04	~ 0,11 à 0,13	x 2,7 à 3,3
Revêtement de sol textile	~ 0,11	~ 0,14	x 1,3
Revêtement mural	~ 0,01	~ 0,02	x 2,4

BARÈME VALOBAT

Chimie de construction : Sika, un leader mondial

Toujours en avance d'une innovation, Sika a su conjuguer croissance et durabilité depuis sa création en 1910. Présent dans 8 univers de produits (Béton, Joint & Collage, Revêtements de sols, Toitures, Finition du bâtiment, Réparation, Étanchéités et Industrie), l'entreprise doit aussi son parcours mondial et son leadership à sa philosophie entrepreneuriale. Décryptage.



Presque toute grande aventure industrielle a été initiée par une personne seule. Pour Sika, cette personne c'est Kaspar Winkler. En 1910, ce Suisse entreprenant et ingénieux invente Sika-1, un adjuvant d'imperméabilisation à prise rapide pour mortier. L'esprit d'innovation souffle alors déjà à travers ce produit, qui sera utilisé pour imperméabiliser le tunnel du Gothard, percé entre 1910 et 1935. Cet adjuvant permet également à la société ferroviaire suisse d'électrifier l'importante connexion entre le nord et le sud de l'Europe. Au cours des années suivantes, les chemins de fer helvétiques ont imperméabilisé pas moins de 67 tunnels avec Sika. En 1928, le gendre de Kaspar Winkler, Fritz Schenker, rejoint le conseil d'administration de l'entreprise. Après de premières filiales fondées en Grande-Bretagne, en Italie et en France dès 1926, Sika poursuit alors son expansion mondiale. En 1935, l'entreprise était présente en Europe, en Amérique du Sud et en Asie.

Un changement de génération

Durant la Seconde Guerre Mondiale, les temps ont bien sûr été difficiles pour Sika, comme pour toutes les entreprises en Europe. Cependant, les sociétés du Groupe ont réussi à poursuivre leur

travail et se maintenir. En 1953, Romuald Burkard rejoint l'entreprise et en reprend progressivement la direction avant de succéder à son beau-père Fritz Schenker suite au décès de ce dernier en 1971. Un nouveau changement de génération est à l'œuvre, tandis que Sika inaugure sa cotation à la Bourse suisse. À la fin des années 60, la surchauffe de l'économie entraîne toutefois Sika dans une crise difficile. Avec la grave récession des années 70, ces périodes compliquées auront néanmoins permis de renforcer « l'esprit Sika ». Celui-ci se caractérise par une façon pour les collaborateurs de se sentir personnellement responsables de leur travail et de l'entreprise dans son ensemble. Ce Sika Spirit constitue encore aujourd'hui l'ADN de l'entreprise. Un esprit d'entreprise fondé notamment sur la possibilité offerte aux collaborateurs de proposer et développer de nouvelles idées, de façon décentralisée, et de travailler en partenariat étroit avec toutes les parties prenantes de l'entreprise.

1970-1990 : de nouveaux marchés émergent

Durant les deux décennies 1970 et 1980, Sika investit de nouveaux secteurs d'activité, en dehors de la chimie de construction. Le sésame s'appelle alors Sikaflex®. À l'aide de ce produit et



des mortiers nouvellement introduits, l'entreprise entre sur le marché de l'industrie automobile. Afin de réduire sa dépendance à l'égard de l'industrie de la construction, Sika élargit dans cette période sa gamme de produits autour de la réparation et la rénovation. Une activité toujours dynamique et en développement aujourd'hui.

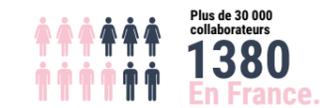
1990-2010 : croissance continue et innovation

Mais c'est dans les années 90 que Sika enregistre sa croissance la plus rapide. En seulement 5 ans (1990-1995), 16 nouvelles filiales sont créées. Puis 36 sociétés sont acquises entre 2000 et 2008, permettant aux effectifs du Groupe de passer pendant cette période de 8 000 à 13 000 salariés. Depuis l'année 2000, Sika déploie ses compétences dans cinq principaux domaines technologiques (béton, ciment, résines, adhésifs et membranes) afin d'accompagner 8 marchés cibles. Du sous-sol au toit, le Groupe est un des leaders du marché dans ces disciplines technologiques.

Depuis 2010 : une politique volontaire d'acquisitions

La croissance figure au cœur de la stratégie de Sika. Ainsi, diverses initiatives contribuent à la réalisation de ses objectifs en la matière. Depuis 2015, Sika a réalisé 25 acquisitions et ouvert 44 nouvelles usines. En mai 2017, l'entreprise est entrée dans le Swiss Market Index (SMI), le principal indice de la Bourse suisse contenant les vingt premières sociétés « blue chip » (sociétés réputées, stables et bénéficiant d'une forte capitalisation) du pays. Un jalon majeur dans l'histoire de l'entreprise créée par Kaspar Winkler plus d'un siècle auparavant. En mai 2019, Sika a finalisé l'acquisition de Parexgroup, réalisant sa plus importante opération de croissance externe. À travers cette initiative, Sika a encore renforcé sa position de leader mondial dans les produits chimiques de construction.

En mai 2023, Sika prend de nouvelles positions à l'échelle mondiale avec l'acquisition de MBCC. Cette dernière a permis de développer les gammes



1910-1935
Percée du tunnel du Gothard.

1935-1970
Boom et crise économique.

1970-1990
Nouveaux marchés investis.

1990-2010
Croissance continue et innovation.

2017
Sika entre dans le Swiss Market Index (SMI).

2019
Sika finalise le rachat de Parex.



de produits et services pour accompagner le changement et la transition environnementale des secteurs de la construction et de l'industrie.

Une démarche de R&D soutenue

Aujourd'hui, Sika exploite cinq marques commerciales en France (Cegecol, Parexlanko, PCI, Sarnafil et Sika) avec des gammes de produits diversifiées sous la marque Sika telles que Sika Boom®, Sikaflex®, Sika Monotop®, SikaWall®, Sikafloor®... L'innovation est sans aucun doute l'un des principaux piliers de sa stratégie de croissance. Affirmant qu'il faut avoir « le courage d'innover », Sika met ce principe en application à travers le monde. Pas moins de 425 brevets ont été déposés depuis 2010, 104 nouveaux brevets déposés depuis 2022 et le Groupe exploite au total 104 centres technologiques de différentes échelles à travers le monde, employant ainsi 1780 collaborateurs dédiés à la R&D. Le maillage international permet à l'entreprise de bénéficier d'un réseau mondial de partenaires au plus près des besoins, des ressources, des fournisseurs et des scientifiques, tout en tenant sa promesse d'être proche des clients partout dans le monde. Répondant déjà à une longue tradition, ancrée dès ses origines, l'innovation se concrétise par un accent mis sur le développement de produits et solutions de qualité pour les clients. Sika mise sur le développement constant de nouveaux produits, systèmes et solutions pour le collage, l'étanchéité, le renforcement et la protection sur ses marchés cibles.

À la recherche de la performance...

Le programme de recherche vise le développement de technologies exclusives qui offrent à la fois des avantages en termes de performance et de durabilité. La vision technologique de Sika permet de faire évoluer le portefeuille produits tout en répondant aux enjeux mondiaux d'évolution des systèmes constructifs plus économes en ressources, d'usage de matériaux de construction économes en énergie et à faibles émissions, de processus de fabrication plus technologiques et à grande vitesse, de construction modulaire ou encore de véhicules plus légers, plus sûrs et utilisant des énergies renouvelables. Les projets clés se concentrent sur des molécules de hautes performances avec des caractéristiques sur mesure, des techniques de raffinage intelligentes pour les polymères et les surfaces, des matériaux renouvelables et biosourcés, y compris les processus de recyclage et les méthodes de construction durables, et des technologies de fabrication numérisées telles que l'impression 3D.

... et de la durabilité

L'objectif de Sika est d'aider les clients à relever les défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui en lançant de nouveaux produits en réponse à des réglementations plus strictes en matière d'empreinte environnementale. Sika y parvient en développant de nouvelles solutions faciles et efficaces à appliquer et ayant une empreinte environnementale optimisée. La durabilité est en effet un élément clé de la dynamique d'innovation de l'entreprise. Pour les bâtiments ainsi que pour les applications industrielles, Sika vise à améliorer la durabilité, l'efficacité énergétique et matérielle. L'entreprise ne ménage aucun effort pour contribuer à réduire la consommation de ressources tant au sein de l'entreprise que pour ses partenaires qui font confiance aux produits Sika. Les initiatives et les progrès de Sika sont organisés dans le cadre de la Global Reporting Initiative.

Plus de 30 000 collaborateurs à travers le monde

L'industriel aux filiales dans 103 pays à travers le monde et fabriquant ses produits dans plus de 400 usines, emploie plus de 33 547 personnes au total. La France constitue son troisième marché, avec plus de 1380 collaborateurs et plusieurs agences commerciales sur tout le territoire, ainsi que 11 sites de production et un laboratoire de recherche. Sika France est répartie au sein de 8 univers : Béton, Joint & Collage, Sols, Toitures, Finition du bâtiment, Réparation, Étanchéités et Industrie. Pour les finitions intérieures et les sols, en particulier, l'entreprise propose des solutions d'étanchéité et de collage spécifiques. Leader sur ses marchés cibles, Sika France affiche clairement ses priorités : l'innovation produits, l'excellence de la qualité et du service pour ses clients et la réduction de son empreinte carbone. ●



SMA
BTP

VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE

Avec vous, pour protéger vos revenus.

En tant que dirigeant d'entreprise, vous êtes accompagné afin que vos finances personnelles ne soient pas impactées en cas de coup dur.

- Responsabilité personnelle du dirigeant.
- Accident ou maladie.
- Disparition d'un homme-clé.
- Perte d'emploi.

VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE | smabtp.fr

SMA BTP, société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764 - 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15 • SMA Vie BTP, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772 - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15 • DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE Ces informations sont fondées sur la réglementation en vigueur au 01/02/2024 et ne constituent pas un conseil ou un avis juridique ou fiscal. Document publicitaire, sans valeur contractuelle - Seule la notice d'information a valeur de contrat.



DOSSIER

Mixité dans le BTP : doucement, mais sûrement



Il y a trente ans, les femmes ne représentaient qu'une infime partie de la main-d'œuvre du bâtiment. Au fil des années, une transformation s'est opérée : selon les données de l'Insee, entre 1990 et 2020, le nombre de salariées dans le secteur de la construction en France a augmenté de manière significative, passant de moins de 5 % à près de 12 % de l'ensemble des effectifs. « Dans les années 90, le bâtiment a connu une crise sans précédent conduisant au licenciement de plus de 200 000 personnes, rappelle Anaïk Cucheval, directrice de la communication de la Fédération Française du Bâtiment (FFB). Avec le retour de la croissance, les besoins en recrutement ont été beaucoup plus nombreux que la main-d'œuvre disponible. Et pour cause : le secteur se privait des

femmes, soit 50 % de la population. C'est pourquoi, dans les années 2000, nous avons initié une vaste campagne de communication à destination des femmes qui s'auto-censuraient, peu enclines à intégrer des métiers marqués par la prédominance des hommes. Grâce à la dynamique nationale, aux actions conjointes de la FFB, des fédérations départementales et de l'AFPA, nous avons modernisé l'image du secteur, en déconstruisant les idées reçues et en valorisant les opportunités de carrière à saisir. » Ainsi, historiquement dominé par les hommes, le bâtiment s'est graduellement ouvert aux femmes.

Une disparité selon les métiers

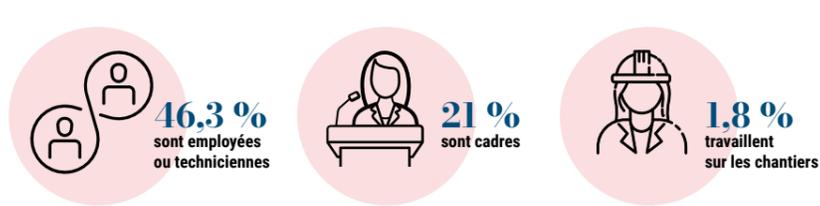
Toutefois, si la mixité progresse, des disparités existent au sein du secteur. Les métiers du second



Les femmes représentent actuellement près de 12 % des salariés du BTP*, 10 % dans le Bâtiment, 2 % dans les Travaux Publics. En comparaison avec d'autres secteurs, tels que le tertiaire où la représentation féminine est bien plus importante, le bâtiment accuse un certain retard en matière de mixité. Toutefois, si des efforts restent à faire en la matière, l'augmentation progressive des femmes dans les métiers du bâtiment souligne une transformation profonde des mentalités avec à la clé, des bénéfices pour les entreprises, les salariés et le secteur en général.

Quelle répartition des femmes dans le secteur du bâtiment ?

Source : Fédération française du bâtiment, 2022



œuvre, tels que la finition, la peinture ou encore le carrelage, attirent de plus en plus de femmes, quand les métiers du gros œuvre peinent encore à se féminiser. Pour Anaïk Cucheval, tout est question de sensibilité : « Les travaux de finition réclament minutie et sens artistique. Les femmes trouvent dans ces métiers un espace où leurs compétences sont valorisées, ce qui favorise leur intégration et leur progression professionnelles. » Un point de vue partagé par Julie Marsac, dirigeante de la société familiale Marsac créée en 1938 : « Si le métier de la peinture se féminise plus vite que d'autres, cela s'explique, selon moi, par l'appétence des femmes pour la décoration intérieure et l'essor des émissions de rénovation mettant en scène des bricoleuses et plus seulement des bricoleurs. »

Quid de la pénibilité des travaux ? « Si l'exigence physique semble toujours être un frein à la mixité dans les métiers du gros œuvre notamment, les technologies, à l'instar des exosquelettes, devraient à terme constituer une réponse », souligne Marina Angelini, dirigeante de la société Angelini peinture. Mais l'entrepreneur de pointer également le rôle des fabricants : « Certes des mesures comme la réduction du poids des sacs de matériaux participent à réduire la pénibilité de certains travaux, aussi bien pour les femmes que pour les hommes d'ailleurs. Mais cela n'est pas suffisant. Pour une plus grande diversité dans tous les métiers, il conviendrait par exemple de repenser l'ensemble des outils de chantier qui en plus d'être lourds sont inadaptés aux femmes. La taille des manches, par exemple, est

standard. Or, nous n'avons pas les mêmes mains que nos confrères masculins. Dans mon quotidien, c'est un vrai sujet que j'ai remonté à plusieurs reprises aux commerciaux des fabricants. » Comme des maîtres d'ouvrage qui, en aval, doivent faire plus d'efforts pour des installations sanitaires préservant l'intimité des femmes sur les chantiers avec des vestiaires, sanitaire, douche, WC distincts.

Les compétences avant tout

La féminisation du secteur s'explique aussi par une évolution des mentalités, laissant place à une reconnaissance des compétences indépendamment du genre. « À l'époque de mon grand-père, les femmes étaient très peu représentées dans le bâtiment, voire complètement absentes, témoigne Julie Marsac. Aujourd'hui, c'est de moins en moins le cas. Ma société, par exemple, compte 8 femmes, contre une seule auparavant. Comme beaucoup d'entreprises, je me concentre sur les savoir-faire professionnels et les savoir-être... sans pour autant faire de discrimination positive », précise-t-elle. Un regard que partage Pascal Lebaron, dirigeant de Lebaron peinture : « Personnellement, ce qui m'importe ce sont les gens. Je me fiche de leur genre, autant que de leur âge, leur classe ou encore leurs origines, pourvu qu'ils disposent des compétences nécessaires au poste occupé. Dans ma société, 1/3 de l'effectif est féminin. Chaque femme a été embauchée pour ses qualités et ses aptitudes professionnelles, et pas pour des raisons de quotas. D'ailleurs, si je suis en faveur de la mixité,

Mixité dans le BTP :
doucement, mais sûrement



Julie Marsac

Les femmes sont douées en communication. Elles ont un sens aigu du relationnel et ont de fait, un très bon contact avec les clients. Par ailleurs, leur approche des problématiques diffère souvent de celle des hommes, ce qui est constructif et positif pour l'entreprise tout entière.



je suis contre la parité. Demain, il se peut que mon équipe compte plus de femmes que d'hommes. » Au-delà du recrutement, les compétences sont également un levier de la recommandation. « Quand j'ai démarré ma carrière, à 17 ans, j'étais l'une des premières filles sur mon secteur. Aujourd'hui, à la tête de mon entreprise qui compte majoritairement des femmes, je suis très bien intégrée et mes confrères me recommandent sans hésitation parce qu'ils reconnaissent mes compétences », déclare Marina Angelini.

Les initiatives en faveur de la mixité

Donner l'exemple

Pour Pascal Lebaron, la promotion de la mixité nécessite un engagement fort de la part de la direction, ainsi qu'une sensibilisation continue des équipes à cet enjeu. « Toutes mes salariées, quelle que soit leur fonction, sont parfaitement intégrées dans l'équipe. J'y suis très attaché.

D'ailleurs, c'est un point que j'aborde lors des entretiens de recrutement. Si le candidat n'accepte pas de travailler ou de recevoir, le cas échéant, des ordres d'une femme, c'est qu'il n'a pas sa place dans l'entreprise. » Et l'entrepreneur d'insister : « C'est un prérequis indispensable : si le dirigeant n'est pas lui-même convaincu des bénéfices de la mixité et qu'il n'insufflé pas les bonnes pratiques à ses équipes, c'est perdu d'avance ! C'est pourquoi, par exemple, je n'accepte pas la familiarité grossière, même sur le ton de la plaisanterie. »

Dans l'entreprise de Julie Marsac aussi les bonnes pratiques sont essentielles pour offrir à tous un environnement de travail sain et sécurisant. « Même si nous n'avons jamais eu d'incident, j'ai décidé de faire intervenir une psychologue du travail afin qu'elle forme le personnel d'encadrement à la problématique de harcèlement et à la conduite à tenir le cas échéant. Par ailleurs, j'ai nommé un référent en interne pour que les femmes aient un interlocuteur dédié en cas de besoin. »

Valoriser l'image du secteur

Des campagnes de sensibilisation visant à briser les stéréotypes de genre et à moderniser l'image du secteur sont régulièrement lancées. Ces campagnes mettent en avant les témoignages de femmes travaillant dans le bâtiment, démontrant ainsi que ces métiers sont accessibles à toutes, mettant en lumière les opportunités de carrière et brisant les idées reçues. « Il faut absolument revaloriser nos métiers et démolir le cliché qui consiste à dire : tu es mauvais à l'école, tu vas finir dans le bâtiment. Cela passe en premier lieu par l'école, car c'est elle qui aide les jeunes à choisir leur orientation. Non, la filière générale n'est pas forcément la solution. Non, les femmes ne sont pas cantonnées aux postes administratifs. Oui, le secteur offre de magnifiques opportunités de carrière. » Preuve en est, de plus en plus de femmes occupent des postes à responsabilité : conductrice de travaux, chargée d'affaires. D'après la FFB, 21 % des femmes salariées sont cadres.

Éduquer et sensibiliser

Des modules sur la mixité et l'égalité professionnelle ont été intégrés dans les programmes de formation



Marina Angelini

Les garçons que l'on forme aujourd'hui seront les compagnons de demain. Or, si on ne les éduque et si on ne les sensibilise pas sur la place et la valeur ajoutée des femmes dans les entreprises du bâtiment, alors on ne déconstruit pas les clichés voire les biais culturels qui sont autant de freins à la mixité.

professionnelle et continue. Une très bonne initiative souligne Marina Angelini : « Les garçons que l'on forme aujourd'hui seront les compagnons de demain. Or, si on ne les éduque et si on ne les sensibilise pas sur la place et la valeur ajoutée des femmes dans les entreprises du bâtiment, alors on ne déconstruit pas les clichés voire les biais culturels qui sont autant de freins à la mixité. » Et l'entrepreneur sait de quoi elle parle. Avant d'être chef d'entreprise, Marina Angelini était professeur dans un CFA. « Les élèves étaient majoritairement des garçons et certains avec des idées reçues bien ancrées. Mais le fait d'avoir une formatrice a participé à dépoussiérer les préjugés : non, les métiers du bâtiment ne sont pas réservés qu'aux hommes. Pour l'anecdote, un de mes élèves est devenu par la suite mon salarié, et du fait de sa formation, il considère la mixité comme absolument normale. »

La mixité, au bénéfice de tous

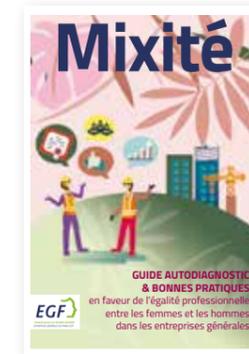
D'après le rapport publié par l'Organisation mondiale du travail (OIT) en 2019, plus de 57 % des entreprises affirment que les initiatives en faveur de la diversité de genre améliorent leurs résultats. Et 75 % des entreprises attentives à la mixité dans les postes à responsabilité observent une augmentation de leurs bénéfices de 5 à 20 %. Quid de nos entrepreneurs ? « Grâce à la mixité, j'observe un meilleur équilibre au sein des équipes : les rapports entre les salariés sont plus apaisés, les comportements moins bourrus, déclare Pascal Lebaron. Par ailleurs, la présence de femmes dans mon entreprise rassure ma clientèle féminine. D'un point de vue commercial, elles sont très clairement un atout supplémentaire. » Une analyse partagée par Julie Marsac : « Les femmes sont douées en communication. Elles ont un sens aigu du relationnel et ont de fait, un très bon contact avec les clients. Par ailleurs, leur approche des problématiques diffère souvent de celle des hommes, ce qui est constructif et positif pour l'entreprise tout entière. »

*SOURCE : [HTTPS://WWW.METIERS-BTP.FR/NOS-ETUDES/ETUDE-REGIONALE-SUR-LA-FEMINISATION-DES-METIERS-DANS-LE-BTP-EN-ILE-DE-FRANCE-2024/](https://www.metiers-btp.fr/nos-etudes/etude-regionale-sur-la-feminisation-des-metiers-dans-le-btp-en-ile-de-france-2024/)

**SOURCE : [HTTPS://TRAVAIL-EMPLOI.GOUV.FR/DROIT-DU-TRAVAIL/EGALITE-PROFESSIONNELLE-DISCRIMINATION-ET-HARCELEMENT/ARTICLE/L-EGALITE-PROFESSIONNELLE-FEMMES-HOMMES#](https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcèlement/article/l-egalite-professionnelle-femmes-hommes#)



DES GUIDES ET DES BONNES PRATIQUES



EGF (Entreprises Générales de France)-BTP a publié un guide d'autodiagnostic et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conçu sous forme de fiches, ce guide repose sur trois

grandes thématiques : recrutement, fidélisation et évolution et propose des actions concrètes et opérationnelles afin de lutter contre toutes les formes de sexisme dans les entreprises.

De même, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a publié un « Kit pour agir contre le sexisme » rappelant l'encadrement juridique et présentant des leviers d'action concrets.

Parmi ces bonnes pratiques pouvant être mises en place dans les entreprises de finition :

- rappeler dans le règlement intérieur de l'entreprise l'interdiction de tout agissement sexiste au travail ;
- intégrer dans le plan de prévention les risques liés à tout agissement sexiste ;
- se former à repérer les différentes manifestations du « sexisme ordinaire » et sensibiliser les salariés à cette question ;
- afficher explicitement les engagements de l'entreprise en matière de diversité, d'inclusion et de lutte contre les comportements inadaptés ;
- favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle et accompagner les parentalités dans l'équilibre de leur rythme de vie mais aussi tout au long de la vie professionnelle ;
- aménager des espaces pour s'isoler et pour préserver la vie privée du salarié.

Les guides sont téléchargeables sur les sites www.egfbtp.com et [www.https://travail-emploi.gouv.fr/](https://travail-emploi.gouv.fr/)



MIXITÉ ET ÉGALITÉ SALARIALE

Malgré les avancées, l'écart salarial entre les genres persiste dans le secteur du bâtiment. Selon les données du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, cet écart est en moyenne de 9 %. Pour promouvoir une culture de rémunération équitable et transparente, des mesures d'évaluation objective des compétences sont encouragées. Les entreprises sont incitées à mener des audits réguliers de leurs pratiques salariales afin d'identifier et de corriger toute disparité injustifiée. En cas de non-conformité, des sanctions financières et des mesures de correction peuvent être appliquées. Par exemple, l'employeur qui ne respecte pas son obligation d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre un homme et une femme s'expose à une peine d'emprisonnement d'un an au plus et/ou une peine d'amende de 3 750 euros**.

Une nouvelle gamme de revêtements de sol fabriqués en France pour les espaces à fort trafic !

Tarkett, fabricant français leader mondial de revêtements de sol, innove avec un **concept global de revêtements hétérogènes**.

Une solution complète et unique parfaitement adaptée aux projets dans les secteurs de la santé, du grand-âge et de l'éducation incluant les revêtements pour les sols, les murs et les escaliers : **150 décors tendance et créatifs, des milliers de combinaisons possibles qui allient durabilité, esthétique et confort de vie.**

Retrouvez toutes les informations ici



 **Tarkett**



JURIDIQUE

Les bonnes pratiques pour éviter les accusations de harcèlement (sexuel et moral)

La vie en entreprise, et particulièrement dans les entreprises de bâtiment, ne se déroule plus, aujourd'hui, dans les mêmes conditions que ces dix dernières années. Les propos familiers, voire libertins, et les gestes déplacés doivent être proscrits et les conditions de travail satisfaisantes, de telle sorte que le vécu au travail ne soit pas ressenti comme un stress.

Il appartient, aujourd'hui, à l'employeur de mettre en place les mesures nécessaires pour éviter d'être accusé de faits de harcèlement. Ce qui suit devrait pouvoir vous informer utilement à définir la bonne attitude et à faire respecter les règles.

La réglementation en vigueur

L'article L4121-1 du Code du Travail dispose :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
- Des actions d'information et de formation ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher. Les

mesures qui doivent être prises s'organisent autour de trois axes :

- Les actions de prévention des risques professionnels portant sur les risques de chute en hauteur, les risques d'entrée en contact avec un élément en fonctionnement sur une machine, les risques psychosociaux (exemple : surcharge de travail, etc.), les risques chimiques et les dispositions relatives à l'exposition à certains facteurs de risques professionnels (pénibilité au travail) ;
- Les actions d'information et de formation au profit des nouveaux embauchés, des salariés changeant de poste de travail, des travailleurs temporaires et des salariés qui reprennent leur activité après avoir été vus par le médecin du travail ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés : installation de machines adaptées, retrait des produits dangereux...

L'employeur doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

En matière de harcèlement, le dirigeant devra agir « en bon père de famille » et veiller sur ses employés,

Les bonnes pratiques pour éviter les accusations de harcèlement (sexuel et moral)



anticiper tout comportement déviant, tout management toxique et toute attitude déplacée.

Il peut tout imaginer et tout inventer pourvu qu'il œuvre dans le domaine de la prévention.

Il doit aussi veiller à dispenser aux salariés et aux managers une formation de prévention au harcèlement moral et sexuel en entreprise.

Les actions de prévention à mettre en place par l'employeur

- Sensibiliser, initier, informer l'ensemble de ses collaborateurs aux risques engendrés par le harcèlement
- Afficher les sources de droit : les articles du Code pénal et du Code du travail consacrés
- Expliquer aux salariés leurs droits et devoirs, leur propre responsabilité face au harcèlement
- Former ses responsables, chefs d'équipe, managers, directeurs, tous les encadrants d'équipe sur la réglementation en matière de harcèlement. Le harceleur étant le plus souvent un supérieur hiérarchique, il appartient au dirigeant de prévenir d'éventuelles dérives.
- Être à l'écoute pour anticiper et observer pour agir : en effet, il doit être à l'affût des changements de comportement de ses salariés. Le harcèlement ne doit pas passer inaperçu. Il faut être attentif à certains signaux :
 - les absences répétées,
 - les arrêts maladie fréquents,
 - la baisse anormale de productivité,
 - les démissions à répétition

Tous ces signaux sont susceptibles de cacher un mal-être, un problème relationnel, un management toxique, une souffrance morale. Ce sont des signaux d'alerte.

Le dirigeant, un rôle essentiel

Le dirigeant doit gérer et organiser le travail dans son entreprise et limiter voire anticiper les situations qui engendrent du stress :

- les surcharges de travail,
- la promiscuité,
- les situations anxiogènes,
- les tensions et pressions
- les mauvaises conditions de travail...
- Il doit rester ouvert et à l'écoute de toute revendication : beaucoup de salariés préfèrent ne rien dire de peur des représailles, perte de leur emploi, perte de considération, perte de leurs avantages, dégradation de leurs conditions de travail.

L'employeur doit prendre au sérieux toute confiance au sujet de la souffrance au travail.

Il ne doit être ni dans la « politique de l'autruche » ni dans le déni. Il ne doit pas minimiser les faits mais mener une enquête afin d'être sûr de la véracité des faits.

L'enquête interne est une procédure d'investigation que l'entreprise met en place pour évaluer la véracité



**CLAUDE
VAILLANT**

AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN
DROIT IMMOBILIER
D.I.E.J.P.
JUGE ARBITRE
À LA CHAMBRE
ARBITRALE
INTERNATIONALE
DE PARIS ET
AU CENTRE
D'ARBITRAGE DU
GICAM (CAMEROUN)

des allégations de harcèlement moral ou sexuel au travail. Le déclenchement de cette enquête est automatique et sans délai dès lors qu'il y a des allégations de harcèlement.

L'objectif est de déterminer la matérialité, la preuve et la qualification des faits signalés, afin que l'employeur puisse prendre des mesures appropriées en fonction de la réalité, de la nature et de l'ampleur des agissements reprochés. Tout retard pourrait entraîner des soupçons de collusion interne.

Le mandat d'enquête est incompatible avec les fonctions d'une personne qui supervise directement les personnes concernées.

Les représentants du personnel peuvent être aussi associés pour garantir l'objectivité de l'enquête et apporter des renseignements contextuels méconnus de l'employeur.

Il n'y a aucune obligation cependant de les associer.

D'autre part, des interlocuteurs extérieurs à l'entreprise peuvent aussi assister l'employeur lors de son enquête comme le médecin du travail, les experts en risques psychosociaux et/ou l'inspection du travail qui pourront proposer des solutions pour éviter que la situation ne se reproduise.

L'externalisation d'une enquête est largement autorisée et permet peut-être de garantir une plus grande objectivité. La possibilité de recourir à un avocat pour une telle mission est admise dès lors qu'elle s'inscrit dans le respect des principes essentiels qui gouvernent la profession.

La prévention en parallèle

En matière de prévention, l'employeur peut mettre en place une campagne d'affichage, organiser une communication sous forme de pièce de théâtre sur le thème du harcèlement pour sensibiliser.

Il pourrait remettre aux salariés en même temps que la fiche de paie, l'extrait de son règlement intérieur qui traite du harcèlement afin de rappeler les interdictions à tous.

En bref, l'employeur peut faire preuve de créativité en matière de prévention, l'essentiel étant que chacun puisse être conscient de ses actes. ●

PRÉSENT DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE



Peinture
(Rénovation, neuf)

Ravalement
Maçonnerie

Isolation thermique

Revêtement

Peinture industrielle
Sol

Contactez M. Jean-Marie Omer,
7 jours sur 7 au 06 80 18 27 65

147, Bd de Magenta - 75010 Paris
01 42 80 65 88 - lfp147@lfpinterim.com

www.lfp-interim.com





VUL

Vélos-cargos

Avec son coût d'usage réduit, le vélo-cargo qui se joue des embouteillages et des problèmes de stationnement, est bien tentant. Mais, les professionnels travaillant en ville doivent-ils y passer pour autant ?



Le marché des vélos-cargos progresse en France, même si les volumes restent encore faibles. Ce label regroupe les vélos à empattement allongé et munis d'une caisse/coffre située entre le guidon et la roue avant. Il ne s'agit pas d'une invention récente. Mais, ce type de cycle était tombé en désuétude. Sa renaissance intervient au cours des années 2000, en Hollande, plat-pays du vélo-roi. A noter qu'il existe aussi des vélos triporteurs tricyles, dont la caisse est placée entre les deux roues avant. Ces engins plus stables, se révèlent, en revanche, trop larges pour la majorité des pistes cyclables. Réhabilités... Aujourd'hui, l'assistance électrique a transfiguré la conduite de ces cycles relativement lourds (environ 70 kg) et encombrants. Elle permet de les mener, sans gros effort.

Des qualités...

Le vélo-cargo a bien des atouts :

- Il ne rejette ni particule ni CO2 et est donc considéré comme écolo par les passants. Il donne donc une image sympathique et vertueuse à celui qui l'utilise. Dans la rue, on le remarque. Si sa

caisse est logotée, l'entreprise qui y est inscrite, bénéficie par ricochet d'une efficace forme de publicité roulante ;

- Il maintient en forme. Sa pratique est bénéfique pour la santé ;
- Il fait faire des économies. Le plein de sa batterie sur une prise classique dépasse rarement les 5 euros, pour une autonomie tournant autour de 100 km ;
- Il permet de continuer à rouler en ville. Il est autorisé à entrer dans les ZFE (zones à faibles émissions) ;
- Il décongestionne la circulation et se joue des embouteillages. Il a le droit d'emprunter les pistes cyclables ;
- Il stationne sur le trottoir gratuitement. Plus besoin de chercher ni de payer une place de stationnement ;
- Il n'est pas immatriculé et ne peut donc recevoir de contraventions, sauf à commettre une infraction sous le nez des policiers.

Tous ces atouts font gagner du temps au professionnel qui peut ainsi réaliser plus d'interventions quotidiennes.



Ses défauts...

Un cycle n'est pas une auto :

- Le vélo-cargo n'a ni carrosserie ni pare-brise. Il ne protège ni du froid ni des intempéries. Il est incontestablement moins confortable qu'un VUL classique. Cependant, il existe toutes sortes de vêtements adaptés à sa pratique : pantalons, gants, capes, impers, coupe-vent... Ces vêtements techniques ont beaucoup progressé ;
- Sa conduite est dangereuse. Attention aux chutes et aux accrochages. Le casque est bien sûr indispensable, même s'il n'est pas obligatoire. Suivre une initiation enseignée par un prestataire spécialisé paraît nécessaire. Toyota inclut ce type de formation pour tout achat de son cycle ;
- Le vélo-cargo est relativement cher. Il faut compter souvent plus de 5 000 euros pour un modèle de base. Le modèle Toyota débute à 6190 euros. L'Etat comme certaines régions proposent des aides à l'acquisition, qui peuvent monter jusqu'à 600 euros ;
- Il manque de capacité de chargement. Les outils les plus encombrants ne trouvent pas place dans son coffre qui autorise 100 kg de charge utile maxi pour 270 l de contenance ;
- Sa batterie frôle tout juste les 100 km d'autonomie. Il doit donc réserver son utilisation aux chantiers de proximité.

Pour toutes ces raisons, le vélo-cargo ne peut se substituer à un VUL classique. Il en est plutôt le complément. ●●●

« NOS VÉLOS LOGOTÉS SONT UNE BONNE PUBLICITÉ ROULANTE »

« Nous avons profité du programme d'état : "V-logistique", qui visait à introduire le cycle comme moyen de transport professionnel. Nous avons reçu gracieusement deux vélos-cargos électriques pendant toute la durée de 2021. Au bout d'un an, nous avons choisi de les conserver. Au début, je ne savais pas trop quelle mission leur donner. Avec 270 litres de coffre disponible, ils ne se substituent en effet, pas à un VUL classique. Ils ne peuvent transporter un aspirateur ou une ponceuse-girafe, par exemple. Ils viennent en complément de nos autres véhicules.

Finalement, c'est le staff (7 personnes), les commerciaux notamment et moi-même qui les avons adoptés. En 3 ans, nos 2 vélos partagés ont parcouru 10 000 km. Nous les utilisons pour les rendez-vous à moins de 20 minutes du siège. C'est pratique sur La Rochelle, ville qui dispose d'un réseau de pistes cyclables étoffé.

Avec le vélo, finis les problèmes de stationnement et d'embouteillages.

Les cargos bénéficient, en outre, d'un grand capital sympathie. A leur guidon, nous sommes très bien accueillis. Leur caisse est logotée au nom de l'entreprise (avec le téléphone) et cela représente un formidable atout. Les gens les repèrent dans toute la ville. Avec l'assistance électrique, ils sont très agréables à mener et demande un minimum d'effort. Nous avons reçu, en outre, une formation gratuite à leur conduite, intégrée au programme national V-logistique ». ●

Bastien Losfeld
DG de Brunereau
à La Rochelle





Les constructeurs s'engagent

Ce cycle constitue un plus pour les artisans. On peut imaginer qu'en début de chantier le professionnel livre avec un grand utilitaire tous les matériels et outils imposants dont il aura besoin. Par la suite, pour la gestion quotidienne du chantier, il se contente d'un cargo.

Surfant sur la tendance, plusieurs constructeurs autos se lancent. Ainsi, Renault Trucks, filiale du groupe suédois Volvo, s'est-il associé à la start-up Kleuster qui développe ce type de véhicules. Le spécialiste des VUL et VI (véhicule industriel) assemble désormais ces modèles dans un nouvel atelier, situé non loin de Lyon. Ils sont ensuite distribués par son réseau.

Toyota se trouve engagé dans une démarche similaire. Depuis un an, la marque propose en concession, les vélos-cargos électrifiés de l'entreprise spécialisée Douze Cycles. Les cycles, habillés du rouge Toyota, sont fabriqués non loin de Dijon. Ils sont distribués par le réseau français au sein de corners spécifiques.

In fine, le vélo-cargo permet aux constructeurs autos de profiter d'un marché croissant, en devenir. Il leur permet aussi d'élargir leur bouquet de mobilité et de répondre plus précisément aux besoins des artisans travaillant en ville, notamment... ●



LE THERMIQUE FAIT DE LA RÉSISTANCE

On le disait mort et enterré, le moteur thermique essence ou diesel devait laisser la place à l'électrique en Europe. La date de son trépas était actée, ce serait en 2035. Mais le moribond fait de la résistance ! Discrètement, il a fait son retour sur les Fiat 600 et Jeep Avenger, deux gammes initialement prévues en électriques. Citroën rétro-pédale également sur son Berlingo VP qu'il propose avec un moteur essence, non prévu au départ. Objectif : baisser le tarif de l'entrée de gamme. Enfin, Mercedes vient d'annoncer la poursuite de la production de véhicules thermiques au-delà de 2030 contrairement à ce qu'avait communiqué le constructeur allemand. Ces mouvements présagent-ils d'un ajournement de la clause de fin du thermique ? Qui sait ?



LA LLD DOPÉE PAR L'INSTABILITÉ ACTUELLE

Les voyants sont au vert pour la LLD. Ce financement qui propose le paiement d'un loyer en échange de l'usage d'un véhicule, séduit notamment les entreprises. En France, l'année 2023 s'est achevée sur des volumes records. Cette progression s'accompagne d'une augmentation de la part des électriques au sein des parcs des loueurs. L'incertitude législative à venir pousse les acheteurs professionnels à déléguer la gestion de leurs véhicules aux loueurs professionnels.



BIENTÔT DES VUL CHEZ TESLA ?

Le leader américain de l'auto électrique Tesla, propose son premier dérivé utilitaire. Il s'agit d'un Model Y qui a subi l'ablation de sa banquette arrière. Ce modèle à succès dispose d'un espace de chargement de 2 158 litres. Une petite cloison de séparation prend place derrière les sièges avant. En France, cette version permet la récupération de la TVA. Ce modèle utilitaire annonce-t-il l'arrivée d'un VUL chez Tesla ? On dit qu'Elon Musk s'intéresserait à la question.

PRÊT À AFFRONTÉ L'ÉTÉ ET SES TEMPÉRATURES ?



DÉCOUVREZ KOOLTHERM

LA SOLUTION COOL ROOF POUR CONSERVER LA FRAICHEUR DE VOTRE INTÉRIEUR



SIKKENS ALPHA CLASSIC BIOMASS BALANCE

UNE GAMME DE PEINTURE INTÉRIEURE POUR TRAVAUX COURANTS



FABRIQUÉ À PARTIR DE MATIÈRE PREMIÈRE RENOUELABLE



Organisme de certification pour la réduction de l'impact environnemental



DES QUALITÉS INDISCUTABLES DANS UNE FORMULE PLUS DURABLE



En 1L - 5L - 15L



Bonne opacité



Bonne blancheur



Mécanisable

Pour en savoir plus



www.sikkens.fr



DÉVELOPPEMENT DURABLE

SCSO Unikalo rachète Circouleur, pionnier français des peintures recyclées

SCSO Unikalo a officialisé le rachat du blanquefortais Circouleur, pionnier français dans le recyclage des peintures. Il devient ainsi le premier fabricant français à disposer d'une gamme complète avec des peintures traditionnelles, biosourcées et recyclées lui permettant de se positionner sur le marché du bas carbone.

Dans un monde où les ressources viendront à manquer, c'est dans l'ordre des choses de travailler sur des produits recyclés. Et c'est un marché en devenir avec la RE2020 et les demandes des maîtres d'ouvrage de produits à faible impact carbone », explique Romain Pestourie, directeur général du girardin SCSO Unikalo. Le rachat de Circouleur, faisait donc sens pour le groupe familial dirigé par la famille Pestourie, très engagé pour le développement durable, et qui suivait cette start-up fondée en 2017 par la chimiste Maïlys Grau. Basée à Blanquefort, au nord de Bordeaux, Circouleur était pionnière dans la collecte, la revalorisation et la transformation des peintures usagées en peintures recyclées. Si l'équipe s'agrandit rapidement grâce à la conquête de marchés, la start-up rate son passage au stade industriel, engendrant des difficultés financières. C'est à ce moment que Circouleur prend attache avec SCSO Unikalo pour discuter d'une possible reprise. « Nous nous sommes engagés à reprendre l'ensemble des 12 salariés, la marque et le matériel dont des équipements de filtration spécifiques au process de recyclage des peintures, poursuit Romain Pestourie. Circouleur devient une gamme de peinture à la marque Unikalo afin de compléter son offre bas-carbone. »

Collecte, tri et reformulation

SCSO Unikalo va également arrêter la gamme B to C lancée par Circouleur et qui n'est pas dans son cœur de savoir-faire, pour se concentrer sur le B to B via notamment son réseau de distribution. La gamme sera donc recentrée et comprendra : une peinture d'impression, une peinture mate et un velours, déclinées en blanc et dans une courte palette de couleurs. « Nous utilisons de la matière première biosourcée et recyclée depuis longtemps. Maintenant, nous allons pouvoir travailler plus en amont avec le rachat de Circouleur, » reprend Romain Pestourie. La matière première (les fonds de fût) sont récupérés sur un centre de tri de déchets ultimes. Une équipe dédiée effectue un premier tri visuel des fûts et de ce qui peut être récupéré et réutilisé (les peintures solvantées ne sont pas recyclées). La peinture est ensuite triée et regroupée dans des

containers par type de finition : mat, velours + satin, impression. Idem pour les couleurs : tri par teinte et blanc à part.

Les tris effectués, un échantillon de chaque container est prélevé. Ces échantillons sont ensuite envoyés au laboratoire de SCSO Unikalo à Mérignac. « À partir de ces échantillons, notre laboratoire, tel un œnologue qui maîtrise l'assemblage pour obtenir un vin fidèle à la signature du Château, travaille sur l'assemblage de différents containers pour obtenir la peinture répondant à un cahier des charges strict. Chaque formulation est unique car il faut adapter la formulation à chaque fois », raconte Romain Pestourie.

Performances et faibles émissions

Pour le client, cette « recomposition » est transparente : « nous utilisons des ajouts qui nous sont propres mais les constituants principaux restent les mêmes. Nous faisons en sorte d'être dans les mêmes spécifications produits avec les lots recyclés », précise le directeur général de la marque. SCSO Unikalo garantit ainsi des caractéristiques et performances identiques aux produits classiques, répondant au NF DTU 59.1 « Travaux de peinture - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais ». Sauf qu'ici le bilan carbone est positif car la peinture est fabriquée avec plus de 90% de peinture recyclée. « Il y a un vrai marché pour des produits bas carbone et zéro émission, appuie Romain Pestourie. Pour l'instant, c'est un produit de prescription. »

Dans les semaines à venir, SCSO Unikalo va se concentrer sur la maîtrise du process de fabrication et l'augmentation du gisement pour pouvoir accroître la distribution. « Les volumes produits sont déjà vendus dans les appels d'offres. Nous travaillons à la constitution d'un stock pour répondre aux besoins du marché, conclut Romain Pestourie. Notre objectif est de nous positionner, avec Circouleur et Naé, notre gamme biosourcée, sur les chantiers bas carbone. Et nous proposons une gamme complète. » ●





NUMÉRIQUE

Choisir son équipement numérique

La révolution numérique n'a pas épargné le secteur du bâtiment. Fin 2023, France Num a présenté son baromètre annuel sur la transformation numérique des TPE et PME. 76% des entreprises interrogées estiment que le numérique représente un bénéfice réel dans leur quotidien. Cette étude montre également que les TPE et PME continuent d'investir dans le numérique à hauteur d'au moins 1000 euros par an pour 40% d'entre elles et que 71% ont l'intention de mener des projets numériques dans les 2 prochaines années. Les outils numériques sont donc désormais les alliés des artisans voire des accélérateurs de croissance. Pour les clients des acteurs du BTP, le passage à la digitalisation a permis d'augmenter la réactivité, de

faciliter les échanges administratifs et finalement d'améliorer la relation client. Quant aux artisans, ils ont gagné en efficacité au quotidien par un meilleur pilotage des chantiers, une augmentation de la productivité, de la gestion des stocks, des devis et des factures et par une diminution de la pénibilité au travail. Il convient donc de bien choisir son matériel informatique et surtout de bien évaluer ses besoins et ses contraintes opérationnelles.

Choisir son ordinateur

Difficile de trancher entre choisir un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau. Pour autant, l'ordinateur portable dispose de nombreuses qualités notamment sa légèreté et son faible encombrement qui font de lui un précieux compagnon de travail

Acheter un smartphone, une tablette ou un nouvel ordinateur peut rapidement devenir un casse-tête pour tout entrepreneur désireux d'améliorer son confort numérique tant l'offre est pléthorique. Pourtant des appareils efficaces voire dédiés au secteur du bâtiment existent et répondent pleinement aux besoins des artisans.

Conseils et critères de choix pour bien s'équiper.



dans tous les déplacements des artisans. Plus de 2000 références sont aujourd'hui disponibles sur le marché. Autant dire qu'il y en a pour tous les goûts et tous les budgets. Deux critères doivent être tout particulièrement analysés avant l'acte d'achat. Il est ainsi essentiel de se doter d'un outil performant sans négliger la taille et le poids de l'ordinateur. Si l'usage du PC portable est essentiellement sédentaire, il conviendra de s'orienter vers un écran de 16 ou 17 pouces, plus agréable pour le confort de travail. En revanche, si l'ordinateur portable doit être utilisé en situation de mobilité, le poids devient un enjeu crucial et il faudra alors se diriger vers un modèle de 13 ou 14 pouces qui dépasse rarement les 1,5kg. Côté processeur, les Intel Core i5 ou AMD Ryzen 5 sont suffisants pour des travaux de bureautique ou de suivi de chantier. La mémoire vive (RAM) est un autre aspect qu'il convient d'ajuster en fonction des usages. Aujourd'hui, il faut prévoir 8 Go de RAM au minimum pour travailler sur plusieurs logiciels à la fois. Cela dit, les nouveaux systèmes d'exploitation, à commencer par Windows 11, étant de plus en plus gourmands, il semble raisonnable de choisir un ordinateur avec 16 Go de RAM pour assurer la pérennité de son achat. Enfin, en ce qui concerne l'espace de stockage, un disque dur avec 512Go de

type SSD est à privilégier. De nombreux fabricants ont des gammes dédiées pour les professionnels. C'est le cas de Dell qui propose toute une gamme de PC portables tels que le Dell Latitude 3540. Ce dernier correspond à un usage polyvalent (bureautique, comptabilité, suivi de projet...). Doté d'un écran 15,6 pouces, il embarque un processeur Intel Core i5, 16 Go de RAM DDR4, un disque dur SSD de 512 Go et un écran Full HD (1920*1080 pixels). Ce PC est disponible à l'achat en ligne à 875 €. Il est également possible de configurer son PC sur le site de Dell afin d'ajuster les options et de coller aux plus près à ses besoins.

Smartphones de chantier

Les smartphones sont mis à rude épreuve sur les chantiers. Inutile donc de se tourner vers un téléphone portable grand public : sa durée de vie sur un chantier serait grandement réduite. Choisir un téléphone portable pour le BTP nécessite donc de tenir compte de sa robustesse en toute circonstance. Tout d'abord, sa résistance aux chocs est un critère fondamental du choix : un smartphone de chantier doit disposer d'un écran en verre trempé résistant aux rayures et quasi-incassable mais aussi d'une coque renforcée. Par ailleurs, il doit être étanche face aux intempéries ou aux projections de liquide.

Choisir son équipement numérique



De même, le téléphone de chantier doit être doté de jointures renforcées afin de filtrer la poussière et les particules. Au quotidien, il devra également résister aux variations de températures et aux températures extrêmes et donc disposer de systèmes de régulation spécifiques pour rester fonctionnel tant par grand froid qu'en cas de canicule. Enfin, il convient de choisir un téléphone avec une importante autonomie de batterie. En effet, il arrive qu'il soit impossible de charger son smartphone sur un chantier mais pour autant il demeure essentiel de rester joignable. À noter qu'à performances égales, un smartphone de chantier est plus cher qu'un téléphone classique notamment en raison de la solidité des matériaux qui le composent. Il faut compter de quelques centaines d'euros à près de 1000€ pour un smartphone fiable et robuste. Bien souvent, la qualité du capteur photo influence aussi nettement le prix à la hausse. Parmi les références sur le marché, le téléphone Caterpillar CAT62 S Pro s'impose comme un smartphone haut de gamme pour les professionnels du bâtiment. Résistant aux chutes de 1,8m, étanche à la poussière ou immergé à 1,5m dans l'eau, ce téléphone est très robuste à l'usage et répond aux normes les plus exigeantes : IP68, IP69 et Mil-Spec 810H. Il dispose d'une coque en aluminium et d'un verre de protection renforcé et résistant aux rayures. Il est affiché à un prix public de 629 €.

Tablettes durcies

À l'instar des smartphones de chantier, les tablettes sont devenues des outils incontournables des entrepreneurs du BTP. Grâce à elles, la saisie d'informations, de devis ou encore le suivi des travaux peuvent être réalisés directement sur le chantier : un véritable gain d'efficacité et de temps. Faciles à transporter et disposant de logiciels identiques à ceux d'un PC de bureau, les tablettes sont l'allié idéal du professionnel du bâtiment désireux de travailler efficacement partout et en toute circonstance. Pour éviter tout risque de choc ou de casse, il est vivement recommandé de choisir une tablette renforcée dite « durcie ». Ainsi, le fabricant Getac propose une série de modèles de tablettes durcies conçues pour résister aux environnements difficiles et en particulier pour le BTP. Sa tablette Getac F110 s'impose comme un modèle de référence. Elle dispose d'un écran tactile de 11,6" embarquant la technologie propriétaire LumiBond de Getac qui facilite la lecture et l'utilisation avec le doigt, un gant ou un stylet, à la lumière du soleil comme sous la pluie. Côté performance, elle offre le confort d'une tablette et la puissance d'un ordinateur portable tout en demeurant très facile à transporter. Elle incorpore un processeur Intel Core i5 qui séduira



les utilisateurs les plus exigeants. Performances de calcul, de stockage (256 Go SSD) et robustesse font de cette tablette l'allié incontournable de l'artisan du BTP. À noter qu'elle répond à norme MIL-STD 810H qui garantit un fonctionnement optimisé à des températures extrêmes (de -29°C à +63°C). Enfin, elle dispose d'une protection contre les infiltrations conformément à la norme IP66, assurant une protection totale contre la poussière et une tolérance à l'eau améliorée. Un seul bémol, peut-être, son prix : environ 2700 € HT.

Protéger son matériel

Choisir son équipement numérique implique d'anticiper la sécurisation de ses données et de son parc informatique. Compte-tenu du coût des ordinateurs et des tablettes, il est vivement recommandé de souscrire à un contrat d'assurance pour les matériels les plus onéreux notamment en cas de vol ou de casse. De même, les outils numériques ne sont pas infailibles mais les données des artisans sont pourtant vitales à la vie de l'entreprise. L'achat d'un antivirus et d'un pare-feu est à prévoir en même temps que l'investissement dans un ordinateur. Enfin, lors de l'installation du matériel, il convient de mettre en place un processus de sauvegarde régulier afin d'éviter toute perte de données en cas de vol ou de cyberattaque. Mieux vaut prévenir que guérir. ●

REVSUN ANTICO

Technologie revêtements toitures froides

-  Gains économiques
-  Confort intérieur amélioré
-  Lutte contre le vieillissement de la toiture



ZOLPAN
L'EXPERTISE QUI CHANGE TOUT



ENVIRONNEMENT

Une alternative passive simple et économique pour des bâtiments plus frais ?



Le principe de cool roofing fait consensus : de l'Ademe (agence de la transition écologique) qui propose de recourir au cool roofing¹ dans son guide Rafraîchir les villes jusqu'aux hautes sphères environnementales du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat). Selon un de ces rapports de 2022² « peindre les toits en blanc permettrait d'économiser 1 giga tonne par an d'émissions de GES (gaz à effet de serre), soit l'équivalent de 250 millions de véhicules ». Il existe plusieurs solutions de cool roofing : membranes d'étanchéité, SEL, couvertures et peintures réfléchissantes. Les peintures réfléchissantes seraient l'une des solutions les plus rapides et les moins coûteuses d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Si la technique émerge en France sous les assauts des vagues de chaleur qui s'intensifient, depuis 2009, au moins un million de mètres carrés de toits ont été blanchis à New York et plusieurs millions de mètres carrés aux USA, « et avec tous les excès que l'on peut connaître dans ce pays qui va jusqu'à peindre des routes en blanc comme à

Los Angeles », s'amuse Philippe Berthou, directeur général de l'entreprise Solar Paint, spécialisée dans la mise en œuvre de peinture réfléchissante de toiture. Qui ne date pas d'hier. « Depuis 2 500 ans, les Grecs peignent leurs bâtiments en blanc se fondant sur le principe d'albédo selon lequel plus un corps est clair, plus il renvoie les rayons solaires ». CQFD : peindre en blanc une toiture sombre capable de grimper jusqu'à 70 °C en été, peut abaisser cette température. Et de fait, limiter l'augmentation de température à l'intérieur du bâtiment. L'idée est loin d'être incongrue. L'entreprise toulousaine Solar Paint, par ailleurs filiale d'International Color Group, spécialisé dans les services à l'industrie (application de systèmes industriels de protection anticorrosion, ingénierie, expertise et formation), a ainsi développé durant deux ans, en partenariat avec un fabricant, une solution made in Occitanie, capable de renvoyer 92 % des rayons du soleil. Les généralistes de la peinture ont aussi investi ce créneau : chacun d'entre eux propose un système thermo-réfléchissant dédié à la peinture réfléchissante.



Depuis les récentes successions de canicule, grandes enseignes comme collectivités revoient leurs toits en blanc. À côté de procédés de membrane, SEL ou tôle d'acier nervurées entre les mains des étancheurs et des couvreurs, la demande pour des peintures réfléchissantes explose. Mais qu'en est-il de ces procédés de cool-roofing qui offrent aux peintres la perspective de nouveaux marchés ?

TECHNIQUE

Une alternative passive simple et économique pour des bâtiments plus frais ?

LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU COOL ROOFING

Les produits utilisés doivent résister aux UV et à l'eau de pluie et faire valoir les caractéristiques suivantes :

La réflectivité : elle représente le rapport de l'énergie lumineuse réfléchie par un matériau sur l'énergie incidente totale émise par une source de lumière.

L'émissivité : capacité d'un matériau à réémettre l'énergie absorbée (exprimé en %).

L'indice de réflectance solaire : le SRI est un paramètre calculé selon la méthode normalisée de la norme ASTM 1980 à partir de la réflectivité et de l'émissivité. Les peintures réfléchives du marché ont un indice SRI supérieur à 90. ●



LE DÉCRET TERTIAIRE POUR MOTEUR

Contribuant aux objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, cette disposition aussi appelée Éco énergie tertiaire a été promulguée le 23 juillet 2019. Conséquences : les bâtiments du secteur tertiaire doivent réduire de 40 % leurs consommations énergétiques en 2030, 50 % en 2040, et 60 % en 2050. Cette obligation a aussi boosté la demande en France pour des procédés de cool-roofing. ●

Attention aux performances annoncées

Utiliser une peinture aux propriétés réfléchissantes à haute émissivité pour limiter l'absorption des radiations solaires par le toit et permettre de baisser de manière passive la température d'un bâtiment, peut séduire. Mais Philippe Berthoux le rappelle : « La priorité n'est pas d'intervenir sur des bâtiments très bien isolés de type RE 2020 mais sur des bâtiments nécessitant une baisse des coûts de climatisation et une baisse des températures intérieures durant la période estivale » avec des économies sensibles à la clé. Comme pour ce bâtiment industriel à Château-Thierry (02) : « depuis les flambées du prix de l'électricité, ce maître d'ouvrage paie une facture annuelle d'énergie d'1,8 millions d'euros contre 600 000 € un an auparavant. En partant sur des hypothèses un peu pessimistes pour ne pas embellir la mariée, grâce à une peinture réfléchive sur le toit et en allégeant le poste climatisation, le retour sur investissement pour ce cas est de moins de deux ans », illustre le directeur général. Les peintures réfléchives présentent aussi un intérêt sur des bâtiments non climatisés, comme des écoles. « Au cours des dernières périodes caniculaires, certains enfants n'ont pas pu aller en classe à cause de températures étouffantes. Est-ce que c'est normal ? », s'alarme le dirigeant. Faut-il peindre tous les toits tertiaires de France ? « Il est plus pertinent d'intervenir dans des zones fortement exposées à la chaleur. Mais pour un propriétaire d'un parc dans toute la France, s'ils disposent de bâtiments bien isolés au sud et de passoires thermiques au nord, il faudra traiter ces derniers en priorité », met en évidence Daniel Simon, directeur technique de Solar Paint. Et face à l'idée selon laquelle un toit blanc demanderait un effort thermique plus important aux bâtiments quand il fait froid, le directeur technique avise : « il faut bien sûr mesurer la pertinence d'une solution en toutes saisons. Pour autant, les hivers sont de moins en moins rigoureux et à cette période de l'année, les rayons du soleil sont horizontaux. Ils viennent plutôt taper la façade que le toit ». Avec des centaines de milliers de mètres carrés traités de bâtiments tertiaires, Solar Paint peut faire valoir un panel de retours d'expériences. En toute transparence, Philippe Berthoux constate : « face à la demande qui s'accroît, des opportunistes proposent des solutions exotiques avec une surenchère. Ils annoncent refaire l'étanchéité du toit avec une peinture réfléchive et générer un gain thermique de 70 %. C'est faux ! », s'insurge le directeur général de Solar Paint. Et c'est là où le bât blesse. ●●●

RENOVLO

Nouvelle Formule

COOL ROOF EVOLUTION

Revêtement Thermo-Réfléchissant aux résines acryliques et siloxanes pour toitures



- ✓ Haute réflectance solaire
- ✓ Film souple et garnissant
- ✓ Excellente résistance à l'encrassement
- ✓ Economie d'énergie et de maintenance
- ✓ Eligible au CEE suivant BAT EN 112
- ✓ Forte résistance aux U.V. et aux agressions atmosphériques



Soframap
PEINTURES & REVETEMENTS
soframap.com





Nos primaires & peintures de régulation thermique pour les intérieurs et les toitures.



TECHNIQUE

Une alternative passive simple et économique pour des bâtiments plus frais ?



Des solutions en évaluation

Précurseurs en la matière en France, de plus en plus d'enseignes de grande distribution expérimentent la peinture réfléchissante sur leur toit. Outre la facture énergétique allégée, les témoignages sont nombreux en matière de confort d'été amélioré pour les salariés, les clients, comme pour les machines qui produisent du froid qui, du coup, sont moins sollicitées. En plus de l'effet cool-roofing, le procédé proposé par Solar Paint déploie de nombreuses qualités : classement au feu Broof (T3), formulation éco-conçue à partir de fibre de verre recyclée, fiche FDES individualisée pour entrer dans une démarche éco-responsable globale, etc. En outre, « elle bénéficie d'un SRI de 116,5 (solar reflectance index), testé en laboratoire et de 115 même après vieillissement de 20 ans. In situ, nous n'avons pas encore ce recul. Mais ces tests permettent d'avoir une solution en conformité avec la fiche CEE BAT-EN- 112 qui donne lieu au certificat d'énergie, et moyennant un nettoyage tous les ans voire deux ans, le revêtement qui aura été appliqué sur le toit peut tenir 20 ans », précise Daniel Simon. Avec un autre atout de taille : « l'élasticité du film. Son élongation supérieure à 300 % épouse les dilatations d'une toiture soumise aux fortes chaleurs, comble les microfissures et prolonge la durée de vie d'une étanchéité », déclare le directeur technique qui affiche des conditions de mises en œuvre scrupuleusement respectées, c'est-à-dire une application en trois couches avec un temps de séchage obligatoire entre chaque, en tenant compte de l'hygrométrie et de la température extérieures. « Nos peintres savent appliquer cette peinture réfléchissante au rouleau ou à l'airless, selon les surfaces à traiter, sur revêtement bitumineux ou bac acier et sans faire l'économie de temps ou de matière », appuie le directeur général. Même s'il manque aujourd'hui des évaluations objectives de l'efficacité des différents systèmes de cool roofing (voir encadré) sur les comportements thermiques des bâtiments, il convient de respecter les conditions de mise en œuvre et d'entretien et bien entendu de retenir la solution la mieux adaptée au bâtiment et au souhait du client. ●

¹ LE COOL ROOFING EST UN PRINCIPE DE LIMITATION D'ABSORPTION DE CHALEUR EN TOITURE PAR RÉFLEXION DU RAYONNEMENT SOLAIRE. LA PEINTURE RÉFLECTIVE EST UNE DES SOLUTIONS DE COOL ROOF.
² « LES IMPACTS, L'ADAPTATION ET LA VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. »

LA PAROLE À NOS EXPERTS !

Thierry Houdin, ingénieur matériaux à l'UPMF-FFB, conseille de :

- Ne pas s'engager dans les pièces du marché (devis, CGV,...) sur des performances en gain de température et d'énergie ;
- Déclarer auprès de son assureur cette activité ;
- Prendre une assurance complémentaire si vous réalisez des travaux hors technique courante (supports non visés par les NF DTU 59.1 et 59.3, notamment les membranes d'étanchéité) ;
- Transmettre et faire signer la fiche d'entretien et éventuellement proposer un contrat d'entretien ;
- Vérifier l'aptitude des peintres pour le travail en toiture.

Retrouvez dans le prochain numéro de Reflets & Nuances la fiche complète sur les peintures réfléchissantes réalisées par l'UPMF-FFB.

LES RÈGLES DE L'ART APPLICABLES SONT LE NF DTU 59.1 pour les toitures inclinées en bac acier, fibres-ciment, béton, etc. et le **NF DTU 59.3** pour les toitures plates en bitume, asphalte et béton, etc. Pour les travaux de peintures réfléchissantes, il faut donc respecter ces règles de l'art et leurs conditions de mise en œuvre (température ambiante et du support, non stagnation d'eau, etc.).

ÉTUDE EFFICACITÉ
 Une étude d'évaluation de l'efficacité des différents procédés de cool roofing (étanchéité, SEL, bac acier, peinture réfléchissante) sur le comportement thermique des bâtiments (besoin de froid et confort intérieur) est en cours de réalisation. Elle est réalisée dans le cadre d'un PRDM (Programme de recherche et développement métier) de la FFB, avec la CSFE (Chambre Syndicale Française Etanchéité), l'UMGCCP (Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie) et l'UPMF-FFB. ●

Ecotherm
 Améliore le confort thermique de votre habitat été comme hiver.



Peinture intérieure de régulation thermique & Primaire intérieur opacifiant.

- Atténue fortement les ponts thermiques.
- Supprime les effets murs froids / murs chauds.
- Anti-condensation.
- Bénéficie de la technologie Clean'Odeur.
- Effet déperlant.

EcoRoof
 Réduit la température intérieure des bâtiments et habitations.



Peinture toiture de régulation thermique & Primaire toiture de régulation thermique.

- Limite l'échauffement du support.
- Haute réflectance solaire (S.R.I. élevé).
- Réduit la peinture intérieure des bâtiments.
- Résiste aux rayons U.V. et à l'encrassement.
- Souple et garnissant.

Baisse la consommation énergétique et l'empreinte carbone.



LES INDISPENSABLES POUR PILOTER SON ENTREPRISE

Le Conseil National de l'Artisanat de la FFB lance une série de fiches pratiques afin d'apporter des conseils et solutions aux artisans pour optimiser le pilotage de leur entreprise. La première fiche « Protégez-vous des impayés ! » vient de paraître.

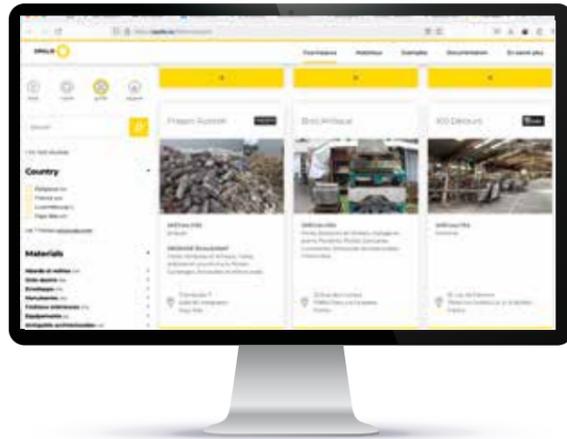
Ces fiches aborderont ainsi les thématiques des Rencontres de l'Artisanat :

- Comptabilité et gestion
- Pilotage d'entreprise
- Management
- Potentiel personnel du dirigeant
- Communication digitale
- Image de marque
- Relation client
- Démarche Lean
- Démarche Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Leur couleur reprendra celle du parcours de référence du programme des Rencontres de l'Artisanat.

Ces fiches seront disponibles sur ffbatiment.fr dans la rubrique « gérer mon entreprise », sous un format imprimable.

➕ À télécharger sur le site de l'artisanat



RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION : LES PRINCIPALES CLÉS À CONNAÎTRE

Si les projets incluant du réemploi se multiplient, il est important pour les entreprises du bâtiment d'en connaître les enjeux et de prendre quelques précautions. Afin d'accompagner les adhérents sur le sujet, la FFB vient de publier un dossier sur son site Internet pour donner les principales clés. Pourquoi faire du réemploi dans le bâtiment ? Quelle différence entre réemploi, réutilisation et recyclage ? Où trouver des matériaux de réemploi ? Quelles sont les recommandations pratiques à mettre en œuvre pour les entreprises de travaux ? Toutes les réponses à ces questions sont disponibles dans le dossier « Réemploi des matériaux et produits de construction dans le bâtiment » récemment publié sur ffbatiment.fr.

➕ Découvrez le dossier en scannant le QR-code



UN TABLEAU DE BORD D'EXPLOITATION POUR LES ARTISANS DE LA FFB

Dans un contexte concurrentiel plus que jamais exacerbé et alors que l'année 2024 s'annonce difficile, la FFB propose aux entreprises artisanales adhérentes un tableau de bord d'exploitation pour leur permettre de suivre mensuellement leur activité. Sous format Excel, ce tableau de bord pensé et réalisé par la FFB est téléchargeable sur le site internet dans la rubrique « Modèle de document ».

➕ Téléchargez le fichier Excel en scannant le QR-code



L'OPPBTB COMPLÈTE SON OUTIL D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DU RISQUE ÉLECTRIQUE

L'OPPBTB complète son outil d'évaluation des connaissances du risque électrique, en y intégrant la possibilité de mesurer le niveau de connaissance du risque électrique de tous les salariés du BTP pour lesquels une habilitation est nécessaire, pour les travaux d'ordre électrique et non électrique. Entièrement gratuit, cet outil d'évaluation s'adresse aux entreprises et aux salariés ayant déjà été formés et titulaires d'une habilitation électrique. Il répond à une demande exprimée par l'ensemble des professionnels du secteur. Grâce à la mobilisation collective de toutes les organisations professionnelles concernées ainsi que des experts du risque électrique, l'outil permet d'identifier le plus tôt possible les besoins des salariés ; le cas échéant, d'adapter les formations de recyclage, et de faciliter la traçabilité de leurs habilitations.

➕ À télécharger sur le site : <https://evaluation-risqueelectrique.preventionbtp.fr/>

TROPHÉES BÂTISSEUR RESPONSABLE

La FFB lance la première édition des Trophées Bâtitisseur responsable afin de valoriser les actions et les bonnes pratiques RSE de ses adhérents. Cinq trophées seront décernés par un jury composé d'élus de la Fédération et de membres partenaires de l'événement, et récompenseront les thématiques suivantes : Préservation de l'environnement, Employeur responsable, Loyauté des pratiques et gouvernance, Ancrage territorial ainsi qu'un trophée Coup de cœur. Les prix seront remis lors de Batimat.

➕ Le dossier doit être remis avant le 1^{er} juin. Plus d'infos : www.rse.ffbatiment.fr/trophees-batisseur-responsable





Sériès Peinture rhabille Gaby la magnifique



Plongeant le regard dans le golfe de Marseille, la somptueuse Villa Gaby au glorieux passé oublié, a renoué avec son faste d'antan. L'entreprise Sériès a fait renaître sa façade aux riches modénatures, balayée par le Mistral et les embruns méditerranéens.



Les bras grands ouverts sur la mer, c'est un bâtiment emblématique de la cité phocéenne. Et à plusieurs titres. Au XIX^e siècle, les riches négociants et armateurs marseillais conquièrent la vue époustouflante depuis la Corniche Kennedy (VII^e arrondissement). Ils y font construire de somptueuses demeures comme la villa Valmer, ou les châteaux Berger et Talabot, entre restanques, pinèdes, et pieds dans l'eau. Mais un banquier du nom de Léon Bonasse, lui, décide de casser les codes. Il ne veut pas céder aux cloches de la belle bastide, prisée des aristocrates provençaux. Au 285 de la Corniche, il décide de faire édifier une villa blanche de type italienne. Ses décors complexes entremêlent marbres, chapiteaux ou encore tesselles taillées au millimètre pour des mosaïques d'orfèvre. Cette villa au luxe atypique est ensuite rachetée par un industriel, Jean-Baptiste Ribaud, contraint de la vendre aux enchères après avoir fait faillite. Sa nouvelle propriétaire ? La marseillaise Gaby Deslys, première star mondiale du music-hall, actrice, artiste la mieux payée de son temps, espionne pour la France pendant la Première guerre mondiale ou encore importatrice du jazz en France, entre autres. Elle la rachète aux enchères en 1918. À son décès, deux ans plus tard, elle la lègue à la ville pour que ce bâtiment habitué jusque-là aux frasques de tout le gotha devienne un hôpital pour enfants. Propriété de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille (AP-HM) dans les années 1950, elle devient aussi une résidence pour les invités de prestige de l'institution. En 2015, la Villa Gaby change de mains tout en perpétuant son passé glorieux. Suite à un appel d'offres, ce bien est délégué à la société MCO Congrès, une agence spécialisée dans l'organisation de congrès médicaux, qui en a

aujourd'hui la gestion. Elle décide de lui rendre sa superbe avec le concours de l'architecte Raphaël Mougel et de créer un lieu unique de service pour des événements nationaux et internationaux à destination des communautés scientifiques et médicales.

Site occupé et mistral toujours gagnant

Marbres, mosaïques, plâtres, stucs, placage marbre, plâtre vernis ou encore boiseries... Ce patrimoine marseillais unique a d'abord été repensé à l'intérieur. Pour l'exploiter et recevoir du public, il fallait le mettre en conformité avec les normes actuelles. « Au-delà d'une simple rénovation, le travail architectural a cherché à mettre en valeur le patrimoine de la Villa Gaby », explique la maîtrise d'ouvrage. « La priorité a été de revenir sur les destructurations de la bâtisse afin de restituer les volumétries, les éléments graphiques et décoratifs d'origine ». Une ligne directrice qui va conditionner toute la réhabilitation de ce bâtiment à part de la cité phocéenne, dedans comme dehors. « C'était le challenge de ce chantier, confie Nicolas Sériès, quatrième génération à la tête du groupe Sériès et qui est intervenu sur la réhabilitation de la façade de la Villa Gaby. Il a fallu lui rendre son état originel alors qu'elle n'avait pas été entretenue pendant 30 ans ». Une renaissance de taille après une longue période de convalescence, qui a pris fin aux portes du premier confinement de 2020. Durant les six mois de chantier à six compagnons, il a fallu composer avec les événements organisés dans le cadre de ce centre de congrès et la contrainte d'intervention en site occupé. Et surtout avec ce fameux Mistral qui arrête tout, surtout en bord de mer. « Tout d'abord, il a fallu planifier les travaux en fonction de la météo. Nous

TECHNIQUE

Sériès Peinture rhabille Gaby la magnifique



n'interventions pas lorsque le vent était trop fort ». À un moment, l'entreprise Sériès avait envisagé d'utiliser un cocon. « Nous avons abandonné cette idée pour des questions de coûts. Il fallait passer par une entreprise spécialisée pour l'installer et chauffer la bâche thermo rétractable ». Le peintre marseillais opte donc pour un échafaudage renforcé, des bâches micro-perforées, « et de nombreuses opérations de rinçage en cours de chantier, afin d'éviter que les minéraux de sel ne viennent s'encapsuler entre la peinture et le support ».

Une façade à l'épreuve de tous les temps

Comme pour les salons de réception, d'apparat ou les salles de conférences très techniques et modernes, la façade renoue avec sa superbe. « Les travaux exécutés jusque-là n'avaient jamais été réalisés dans les règles de l'art, a pu constater Nicolas Sériès. Nous avons donc procédé par stratigraphie, une méthode utilisée dans le cadre de la restauration de monuments historiques, pour récupérer exactement les teintes qui avaient été appliquées ». Mais pour ce dernier, la colorimétrie comme la mise en peinture finalement n'ont pas posé de difficulté. « Nous avons appliqué la solution ThermoSan NQG de Caparol que nous avons déjà utilisée pour restaurer le Petit Nice Passadat », une table de haute gastronomie des bords de mer, également emblématique de la culture phocéenne. « Le service de préconisation de ce fabricant de peinture est performant. Et nous avons été pleinement satisfaits de cette protection par particules nanométriques de quartz trigonal et pour sa tenue à la lumière, à la chaleur et aux embruns », précise Nicolas Sériès. En revanche, la préparation du support a demandé un important travail. « La façade avait été très abîmée par les ferrillages rouillés. C'est la problématique des bâtiments de front de mer. Avec le temps et le vent, le sel marin migre à l'intérieur du béton et des enduits. Il s'accroche sur le fer et fait éclater la façade ». L'entreprise Sériès Façade a donc travaillé avec son binôme Atelier Renaissance, spécialisé dans la restauration de sculptures, pierres, statues et gypseries, « afin de recréer les modénatures et les balustres ». Pendant que Sériès Façade purge, gratte, pique tout autour des fers afin de les passer, avant de redresser, d'enduire et mettre en peinture, Atelier Renaissance avait installé des moules en silicone sur les modénatures et les

balustres existantes, « nous avons ensuite recréé de la charge dessus avec du staff ou du mortier selon la nature des supports », continue Nicolas Sériès, tout en concluant : « Contribuer à la réhabilitation de la Villa Gaby a été une très grande fierté. Le chantier est fini depuis trois ans, et rien n'a bougé. De plus, de par son aura, et le rayonnement des événements qui y sont organisés, c'est une très belle carte de visite ». D'autant que l'activité façade de Sériès Peinture, « est toute jeune, nous l'avons créée en 2018 ». Dans la foulée du chantier de la Villa Gaby, l'entreprise marseillaise a décroché une magnifique villa de maître à restaurer pour y installer le siège d'une grande entreprise dans le quartier des ambassades, au cœur du très prisé Square Monticelli. ●



LE CHANTIER EN BREF



SITE : VILLA GABY, 285 CORNICHE DU PRÉSIDENT JOHN FITZGERALD KENNEDY, 13 007 MARSEILLE.
MAÎTRE OUVRAGE : GROUPE MCO (MARSEILLE)
MAÎTRE D'ŒUVRE : RAPHAËL MOUGEL / ARCHITECTE DESA (DESIGN)/GÉRALD TRAQUANDI (PLASTICIEN).
ENTREPRISE DE PEINTURE POUR LA FAÇADE : SÉRIÈS PEINTURE (MARSEILLE)



La solution déco-conçue HAUTE PERFORMANCE

MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES



PRB RÉVOMUR M



FICHE PRODUIT



ENDUIT ORGANIQUE STRUCTURÉ

- ⊕ Produit éco-conçu avec 35% de matières premières recyclées
- ⊕ Confort d'application
- ⊕ Finition talochée
- ⊕ Teintes lumineuses

NOUVEAUTÉ
Bientôt disponible

NFT 36.005 : FAMILLE II _ CLASSE 2B A1 G3 E5 S3 V2 W3 A0 C0



Ensemble, construisons demain !



prb.fr



SOLS SOUPLES EN ERP

Revêtement réglementaire de rigueur



La mise en œuvre des revêtements de sols souples, qu'ils soient textiles, PVC ou linoléum, ne s'improvise pas. Les méthodes et techniques pour une pose dans les règles de l'art, stable et durable, sont, en effet, définies par le NF DTU 53.12. Sans compter les nombreuses exigences réglementaires si ces mêmes produits sont posés dans des ERP de manière à répondre à certaines problématiques spécifiques.

Connaître la désignation des locaux

« La première contrainte rencontrée dans les ERP va être le classement UPEC », explique Benoît Monti, président du Groupe Monti Omni Décors, spécialisé dans la peinture, la décoration intérieure

et les revêtements de sol. Cette classification est basée sur quatre facteurs : l'usure due au passage piétonnier (U), le poinçonnement, soit l'enfoncement d'une surface (P), la résistance à l'eau et à l'humidité (E) et la résistance aux produits chimiques (C). Chaque sol souple est associé à un numéro de 1 à 4, déterminant ainsi le risque par rapport aux différents facteurs de dégradation. « Ce classement sera plus ou moins exigeant en fonction de la désignation de la pièce considérée », précise Benoît Monti. Les attentes n'étant pas les mêmes selon qu'il s'agit de locaux d'activité, de halls de réception du public ou autres, comme une salle de conférence, une bibliothèque ou des bureaux. Pour déterminer le classement UPEC d'une pièce il convient de consulter la seconde version de la Notice sur le classement UPEC, publiée dans le cahier 3782 du

Lorsqu'il s'agit de choisir des revêtements de sol souples pour les Établissements Recevant du Public (ERP), la conformité aux exigences réglementaires est essentielle, à la fois pour garantir confort et durabilité, mais aussi sécurité et accessibilité des usagers.

CSTB en juin 2018, exhaustive en la matière. Au-delà de la fonction dans un logement, d'autres critères seront à prendre en considération, comme l'explique Benoît Monti. « Par exemple pour les personnes à mobilité réduite (PMR), il faudra plutôt des produits avec une contrainte au poinçonnement relativement élevée, de manière à faciliter la circulation d'un fauteuil roulant. A contrario, dans certains ERP comme des crèches, nous utiliserons plutôt des produits avec une contrainte au poinçonnement moins exigeante et donc mettre en œuvre un matériau plus amortissant. »

Sécurité incendies : des obligations strictes

Établissements recevant du public obligent, la sécurité incendie est primordiale. Les revêtements de sol doivent ainsi répondre à une multitude d'exigences en matière de résistance au feu et d'évacuation. Les textes de référence sont le Code de la construction et de l'habitation, ainsi que l'arrêté du 25 juin 1980 sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP. La règle générale : les revêtements de sols souples ne doivent en aucun cas contribuer à la propagation du feu. De même, que ce soit par la technique de pose utilisée ou le matériau employé, ils ne doivent pas non plus entraver la circulation des personnes en cas d'évacuation d'urgence. Les dispositions concernant le comportement au feu des matériaux sont renseignées au chapitre III, du livre II, titre 1^{er} du Règlement du 25 juin 1980.

Classés en cinq catégories en fonction de leur capacité d'accueil et par type selon la nature de leur activité, les ERP devront répondre à des exigences différentes en matière de sécurité incendie, de résistance au feu et d'émission de fumée. Il convient de se référer aux textes, régulièrement modifiés et actualisés au gré des évolutions techniques et réglementaires.

Revêtements de sols et accessibilité PMR

La circulation des personnes, et à plus forte raison des PMR (Personne à mobilité réduite), est un enjeu majeur lorsqu'il est question de revêtements de sols souples en ERP. En atteste la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Laquelle prévoit que tout établissement recevant du public

doit être accessible aux usagers en situation de handicap. Comment cela se traduit-il dans le choix des produits ? L'article 9 de l'arrêté du 20 avril 2017 stipule notamment que lesdits revêtements ne doivent pas occasionner de gêne visuelle ou sonore pour les personnes souffrant d'une déficience sensorielle. « Le sol ou le revêtement de sol du cheminement accessible est non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue », développe également le texte. Comprendre : tout doit être mis en œuvre pour faciliter la circulation des personnes en situation de handicap. Plus concrètement, « ils ne doivent pas entraver la progression et présenter une dureté suffisante pour que les fauteuils roulants puissent circuler et le ressaut ne doit pas excéder 2 cm », détaille Benoît Monti. Le linoléum, le PVC et la moquette conviennent, à plusieurs titres, à la pose en ERP à condition d'être rigoureusement sélectionnés en fonction des nombreux critères précédemment cités. ●

DISPOSITIFS PODOTACTILES.

L'arrêté du 8 décembre 2014 prévoit dans les ERP, « en haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol [qui] permette l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile. » La norme NF P 98-351, bien qu'elle ne s'applique pas aux ERP mais à l'espace public, établit justement les caractéristiques (dimensions, matériaux, contraste visuel...) et les règles d'implantation des dispositifs podotactiles au sol. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de clous podotactiles, de dalles encastrées ou rapportées. Dans le cas d'un ERP, leur intégration dans le cheminement doit être effectuée de manière sécurisée pour les usagers, tout en étant bien sûr efficaces pour les principaux intéressés. La norme impose des tests relatifs à la glissance, au feu et à la fumée. ●





ÉDITION 2024 GUIDE ARCHITECTES, ENTREPRENEURS : MODE D'EMPLOI

Le guide « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi » est un guide d'intérêt général pour la Profession, élaboré par l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP), en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales. Son objectif est de faciliter et de rationaliser l'exercice professionnel ainsi que d'améliorer la collaboration entre architectes et entrepreneurs au profit de la qualité des réalisations. ●

+ Téléchargez le guide en scannant le QR-code



NOUVEAU CONTRAT D'ENTRETIEN FAÇADE

L'UPMF-FFB a réalisé un modèle de contrat d'entretien de façade disponible pour les adhérents de la FFB, comportant deux volets : un premier reprenant les conditions générales de vente obligatoires et une seconde sur les conditions particulières d'exécution des travaux de façade et permettant de préciser donc les services et prestations réalisées par l'entreprise. Il contient un état des lieux contradictoire décrivant l'état de la façade avant le début des travaux d'entretien, un constat de réalisation des travaux et un rapport de visite avec les clauses juridiques obligatoires. Le document, en format Word, doit être complété par les informations de l'entreprise et du client. ●

+ À télécharger sur l'application de l'UPMF-FFB : <https://ffb-upmf-app.fr>



UNE PLATEFORME POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'Agence Qualité Construction (AQC) a lancé début 2024 une plateforme unique centralisant toutes les ressources à destination des professionnels pour la rénovation énergétique des bâtiments. Baptisé Pro'Reno, le site internet recense déjà plus de 700 ressources : informations issues du programme RAGE, productions du programme Profeel 1, avec entre autres les guides et rapports (carnets de chantier), recommandations professionnelles reconnues comme les Règles de l'Art, mais aussi les outils numériques tels que les applications PAC Réno et Conduit Réno, ou encore podcasts, tutoriels et autres ressources provenant des REX Bâtiments performants. Une fois inscrit, l'utilisateur se verra proposer des contenus en fonction de son profil, qu'il soit artisan, bureau d'études ou architecte. Si l'internaute peut naviguer sans créer de compte, une fois qu'il s'est identifié, il peut disposer de sa propre bibliothèque afin de retrouver facilement les documents qu'il a sélectionnés au fur et à mesure de ses recherches. Jusqu'à 1 000 ressources seront disponibles courant 2024. ●

+ En savoir plus sur www.proreno.fr

SEMIN

SEM-Wood

LES NOUVEAUX ENDUITS BOIS



EN PÂTE

Enduit de rebouchage en pâte pour le traitement des trous et fissures de petite taille sur bois.

- Peu de retrait
- Belle qualité de finition
- Facile à poncer

EN POUDRE

Enduit de rebouchage et de réparation en poudre pour le traitement des trous et fissures sur bois. Peut aussi réparer les angles cassés ou reconstituer les parties manquantes.

- Peu de retrait
- Séchage rapide
- Bonne tenue en charge
- Facile à poncer



TEINTE NATURELLE
Matière issue d'une
revalorisation des déchets
de carrières françaises

LE TALENT EST ENTRE VOS MAINS.
www.semin.fr

SEMIN



BIODIVERSITÉ

Protection des oiseaux inféodés en façade



Hirondelles de fenêtres, martinets noirs, moineaux, rougequeues noirs, ces oiseaux sont habitués à vivre à côté de nous et utilisent nos bâtiments comme un refuge ou un support pour la construction de leur nid. Ces oiseaux, dits « inféodés », sont protégés et en première ligne lorsque l'on s'intéresse au renouveau de la biodiversité en ville. Pourtant, ces espèces aviaires, comme certains petits mammifères qui ont les mêmes habitudes (chauves-souris, lézards), ont tendance à être oubliées lors des travaux de ravalement ou de la mise en place d'un système d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) : « Les nids d'hirondelles sont souvent détruits et les trous dans lesquels nichent les moineaux bouchés », résume Xavier Pruvot, directeur de filiale Appli, groupe Sionneau. Cette prise en compte est d'autant plus importante qu'en ville comme à la campagne, les oiseaux se font de plus en plus rares. « Nous avons constaté une baisse de 30 % des espèces inféodées en trente ans – pour le martinet, cela monte jusqu'à - 46%. Comme ces derniers nichent exclusivement dans les constructions, le contexte de rénovation énergétique ne leur est pas favorable », se désole Maéva Felten, responsable du programme Nature en ville à la Ligue protectrice des oiseaux (LPO). Pour les hirondelles de fenêtres, qui n'ont quasiment

pas de prédateurs, la destruction volontaire des nids et la raréfaction des sites de nidification, notamment en raison des surfaces de constructions contemporaines trop lisses (verre, acier, béton) qui ne leur permettent pas d'y installer leur nid de boue, sont les principales causes de leur déclin.

Éviter, Réduire, Compenser

Mais il n'y a pas de fatalité ! Et ces oiseaux étant protégés¹, il est indispensable, et même obligatoire, que le maître d'ouvrage s'y intéresse ; d'ailleurs les collectivités sont de plus en plus nombreuses à l'imposer : « Dans notre département, la Somme, un arrêté préfectoral oblige les bailleurs sociaux au respect des hirondelles. La destruction de leur nid est interdite », explique Xavier Pruvot. De même, lors de travaux, les mesures « Éviter, Réduire, Compenser » doivent s'appliquer en cas de destruction de l'habitat d'espèces protégées. S'il s'agit d'une déconstruction de bâtiment ou de rénovation de façade, il est souvent, malheureusement, impossible d'éviter la destruction des nids. Un dossier doit être déposé à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) par le maître d'ouvrage, afin de définir l'objet de ces travaux, les mesures à mettre en place, etc. La difficulté provient des habitudes mêmes des oiseaux – « Les hirondelles reviennent chaque année au même endroit », précise Maéva

Bonne connaissance de la réglementation, planification stratégique et mise en place de moyens techniques appropriés...
Il est possible de mener à bien des travaux en façades, tout en préservant les oiseaux inféodés et leur habitat.



Felten – et des périodes de nidification (de mai à août), qui sont souvent aussi les plus propices à la réalisation de travaux en façade. S'ils sont protégés, il est normalement impossible de réaliser un ravalement pendant la période de reproduction, ce qui impose de prévoir leur planification en dehors des dites périodes : « Pour nous, c'est une contrainte supplémentaire. C'est un peu comme le tri des déchets, quand il a été imposé, c'en était une, puis nous nous sommes organisés et c'est aujourd'hui entré dans nos habitudes », souligne Xavier Pruvot.

Des solutions concrètes

Très concrètement, les moyens de protéger les oiseaux et les sites de nidification, y compris lorsqu'il y a travaux, existent. Le conseil : ne pas hésiter à se faire aider et accompagner par des experts en biodiversité et ornithologues, de manière à bien respecter les normes et à s'assurer de la protection effective des espèces concernées. Première étape : l'identification préalable des espèces présentes sur le site et des nids. « Avant le début des travaux, une évaluation minutieuse de la façade permet d'identifier les emplacements des nids existants, et nous pouvons aider les maîtres d'ouvrage », explique Maéva Felten. Deuxième étape : la planification des travaux. C'est évident, leur organisation, en dehors de la période de nidification, contribue à minimiser

NETTOYAGE ET REMISE EN PEINTURE

Dans le cas de travaux de peinture ou de lavage de façade, il est possible d'éviter la destruction des nids existants. La LPO Bretagne a travaillé avec différents partenaires (Bretagne Sud Habitat et Logi Service du groupe Raimbault) pour mettre en place un protocole visant à empêcher leur destruction. Dans tous les cas, il est conseillé d'effectuer les travaux en dehors de la période s'étalant de la mi-mars à octobre. Ceci prend en compte les dates de reproduction des deux espèces d'hirondelles, rustique et de fenêtre, ainsi que des autres espèces nicheuses dans les bâtiments (martinet noir, rougequeue noir, moineau domestique, etc.). La méthode est simple : un caisson en bois présentant quatre faces, monté sur une perche télescopique, permet de protéger les nids existants pendant la durée des travaux. Ce modèle est adapté, par exemple, aux nids d'hirondelles situés sous les toitures. ●

QUELLE RÉGLEMENTATION POUR LA PROTECTION DES OISEAUX INFÉODÉS LORS DE TRAVAUX DE FAÇADES ?

Directive Oiseaux de 1979 (transposée dans le droit français)

La Directive Oiseaux de l'Union européenne, transposée en droit français, est la pierre angulaire de la réglementation. Elle interdit la destruction, la mutilation ou la capture intentionnelle des oiseaux sauvages, ainsi que la détérioration de leurs œufs et nids. Toutes les espèces d'oiseaux sont protégées, mais une attention particulière est portée aux espèces inféodées aux bâtiments, telles que l'hirondelle.

Arrêté du 29 octobre 2009

Cet arrêté fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français. Il est essentiel pour identifier les espèces concernées et les périodes de nidification à respecter. La période de nidification, généralement entre mars et août, est cruciale et implique des restrictions spécifiques.

Loi pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016).

Elle renforce les mesures de protection des espèces protégées en introduisant des sanctions pénales plus sévères en cas de non-respect de la réglementation. Elle encourage également la mise en place de mesures compensatoires en cas de perturbation des habitats.



...

l'impact négatif sur les oiseaux. Les autorités locales peuvent fournir des conseils sur les périodes à éviter. Pour certaines espèces, dont le martinet, il est possible de prévoir des alternatives comme des nichoirs artificiels à proximité du chantier. Essentielles également, la signalisation et la sensibilisation : informer les équipes de travaux sur les espèces répertoriées, ainsi que sur les mesures de protection à mettre en place, favorise la prise de conscience et le respect de la réglementation. La vigilance ne s'arrête pas avec la fin des travaux. Il est essentiel de surveiller la réinstallation des oiseaux après la période de nidification, s'assurant ainsi que les nouvelles conditions ne compromettent pas leurs habitats.

Des nichoirs spécifiques

Sur le plan technique, des solutions sont également à disposition pour faciliter l'installation ou la réinstallation des oiseaux après la mise en œuvre d'une ITE ou d'un ravalement. Par exemple, des modèles spécifiques de nichoirs ouverts pour hirondelles avec toit incliné pour protéger de la pluie ou encore des nichoirs en forme de tubes fixés à la structure peuvent être adaptés pour les martinets – ces derniers sont connus pour nicher dans des endroits confinés. Les fabricants d'ITE proposent des modèles à encastrer dans la façade au moment de la pose de l'ITE². Leur mise en place et intégration sont réalisées par collage avec le même produit que pour la pose des panneaux isolants. Ils sont ensuite recouverts du même sous-enduit et du même enduit que l'ensemble de la façade. L'arrière des nichoirs est isolé de manière à ne générer aucun pont thermique. Le rendu est parfaitement esthétique, seul le petit orifice d'entrée demeure visible. Il existe aussi des modèles à poser en applique sur la façade par le biais d'une simple fixation murale à l'aide des chevilles adaptées.

¹ LES HIRONDELLES ET LES MARTINETS SONT INTÉGRALEMENT PROTÉGÉS PAR LA LOI (ARTICLE L411-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ET LEUR ATTEINTE EST ÉGALEMENT PUNIE (ARTICLE L415-3) PAR UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 150 000€ ET/OU TROIS ANS DE PRISON. LA DESTRUCTION DE LEUR HABITAT EST ÉGALEMENT INTERDITE, IL N'EST DONC PAS POSSIBLE DE RETIRER LES NIDS UNE FOIS QUE LES OISEAUX ONT FINI DE NICHER, SOUS PEINE D'AMENDE.

² LES SYSTÈMES DE NICHOURS NE SONT PAS VALIDÉS PAR LES RÈGLES DE L'ART.

+ En savoir plus sur le site de la LPO des informations (espèces, périodes de nidification...) et conseils : www.lpo.fr

+ La FFB a publié un guide « Biodiversité & chantiers de bâtiment. L'essentiel pour comprendre, anticiper et agir » disponible auprès de votre fédération départementale.



Durable et étanche



Hygiène garantie



Anti-dérapant



Jusqu'à 30% de recyclé
100% recyclable

**Systeme
Taradouche**
Sols, murs & finitions
coordonnés
Sous avis technique

Gerflor[®]



NOUVELLE ÉDITION GUIDE PRATIQUE ET BOÎTE À OUTILS SUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES POUR LES CHANTIERS DE COURTE DURÉE

La FFB met en ligne un nouveau guide pratique « Installations sanitaires pour les chantiers de courte durée » rappelant les obligations de l'ensemble des intervenants de chantier et présentant les différentes solutions pour les chantiers de courte durée (jusqu'à 4 mois) ainsi que les possibles aides financières pour améliorer l'hygiène sur les chantiers. Une « boîte à outils » liste les solutions existantes et mises à disposition des entreprises de BTP selon les types de chantier. Toutes les ressources, documents, outils, affiches, fiches pratiques interactives, modèles de conventions et de clauses sont téléchargeables sur le site internet de la FFB.

+ Téléchargez le guide en scannant le QR-code



MAPRIMEADAPT' : UN ACCOMPAGNEMENT FFB ET UN CALEPIN DE CHANTIER

Afin d'aider ses adhérents à se préparer à ce nouveau marché de l'accessibilité aux personnes handicapées ou âgées, et à s'informer sur le dispositif MaPrimeAdapt', la FFB a décidé de proposer aux adhérents une démarche simplifiée accessible depuis le site ffbatiment.fr. Cette démarche se compose :

- d'une formation à distance : e-Learning d'environ 4 à 5 heures à répartir sur plusieurs semaines,
- de la signature en ligne d'une charte d'engagement,
- et d'un guide technique sur les travaux d'adaptation des logements existants.

Les adhérents peuvent également signer en ligne une charte d'engagement et recevoir le droit d'usage de la marque PROADAPT.

A ce jour, l'administration n'impose pas de marque ni de label pour bénéficier du financement de MaPrimeAdapt', mais il est probable que lorsqu'une répartition géographique et quantitative des entreprises labellisées sera significative sur le territoire, une marque de compétence pourra être demandée.

Dédié au logement des seniors, le calepin de chantier « Adaptation des logements pour les seniors » conçu dans le cadre de MaPrimeAdapt' apporte en premier lieu des conseils pour une adaptation simple de la salle de bain selon les besoins. Elle précise les différents procédés de douche sans ressaut dans l'existant selon les types de plancher et spécifie les différents types d'étanchéité selon les revêtements associés et surtout leur résistance à la glissance.

+ À télécharger sur l'application de l'UPMF.

REPRISE DES DÉCHETS DE CHANTIER : UN POSTER ET UNE SIGNALÉTIQUE ENRICHIE

Afin d'aider les artisans et les entreprises de travaux à mieux trier leurs déchets pour bénéficier de la reprise sans frais dans le cadre des différentes REP, la FFB vient de publier un poster et une signalétique enrichie à apposer sur les bennes, et téléchargeables sur son site Déchets de chantier.

+ Téléchargez le guide en scannant le QR-code



L'UPMF-FFB ET L'OFFRE DE SERVICE POUR LES MÉTIERS DE LA FAÇADE-ITE



L'UPMF-FFB regroupe les entreprises de peinture et de revêtements de sols souples, et représente les entreprises d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) dont celles de la filière humide des enduits minces sur isolant.



Les services et outils à votre disposition

- Un service d'expertise technique avec un ingénieur métier pour répondre aux questions ;
- L'animation de réunions dans les fédérations locales sur des sujets techniques et réglementaires (gestion de l'eau en façade, les aides à la rénovation énergétique, les règles professionnelles ETICS, les nouvelles dispositions pour les départs sur balcon et les conditions d'observation de l'ouvrage fini).



Les fiches et guides pratiques

- Contrat d'entretien façade ;
- Fiche d'entretien façade ;
- Fiche devoir de conseil en ITE et façade ;
- Calepin de chantier ITE par enduit sur isolant ;
- Outil de recensement des décontaminants sans rinçage de façade ;
- Recommandations professionnelles PROFEEL enduit sur isolant ;
- Fiches d'autocontrôle et de PV de réception en bardage et enduit sur isolant.



Nos actions

Une commission de travail est ouverte à toutes les entreprises de façade-ITE pour :

- Participer à l'évolution techniques et réglementaire des métiers ;
- Participer à l'élaboration et la révision des référentiels des diplômes et des formations ;
- Concevoir les informations et les outils pratiques adaptés à nos entreprises.



En cours...

- Élaboration d'un certificat de spécialisation 4 Itéiste peintre façadier et d'un titre professionnel 4 Peintre façadier itéiste ;
- En collectif :
 - élaboration du NF DTU 45.5 « Isolation thermique par l'extérieur en enduit sur isolant » ;
 - création de tutos vidéo en enduit sur isolant ;
 - création d'un outil incendie en façade ;
 - rédaction de recommandations professionnelles des bardages sur COB et CLT.

L'UPMF-FFB est membre actif du Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur, GITE-FFB, dans lequel apportent leur expertise l'Union Nationale des Entrepreneurs d'Enduits de Façade (UNEFF), le Syndicat Français des Joints et Façades (SFJF), la Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité (CSFE), le Syndicat National de l'Isolation (SNI), l'Union des Métiers du Bois (UMB) et l'Union de la Maçonnerie et du Gros-Œuvre (UMGO).

Vous avez une question concernant la façade-ITE en filière humide ?
Notre ingénieur métier, Marine Poulhalec est à votre disposition :
01 40 69 57 04 - PoulhalecM@upmf.ffbatiment.fr





Vous aussi, sur vos chantiers, Passez à la Fibre !



SL C520 ARDASOL F

RAGRÉAGE FIBRÉ SOLS INTÉRIEURS

SPÉCIAL SUPPORTS DE RÉNOVATION



MARINE POULHAEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...



QUESTIONS

1 PEINTURE DE SOL - JOINTS PÉRIPHÉRIQUES

Avant de réaliser la mise en peinture d'une chape désolidarisée, le maître d'œuvre me demande de traiter les joints périphériques. Ce calfeutrement n'étant pas prévu dans les pièces du marché, suis-je dans l'obligation de le réaliser ? Que dit le NF DTU 59.3 ?

➔ Sauf dispositions contraires dans les pièces du marché, le NF DTU 59.3 «Peinture de sols» précise dans sa partie P2 (CCS) à l'article 3.2 que le traitement des joints périphériques ne fait pas partie du marché. Ils feront donc l'objet de travaux supplémentaires si vous devez les réaliser. ●

2 ITE - HAUTEUR DE DÉPART

Dans le cadre d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) en enduit sur polystyrène expansé (PSE), quelle est la hauteur minimale de mise en œuvre du profilé de départ ?

➔ Dans le cas d'une ITE par enduit sur PSE mis en œuvre au-dessus d'un sol (béton, terre, carrelage, etc.), sans pente vers l'extérieur du mur, le profilé de départ doit être posé à une hauteur minimale de 15 cm du sol.

Si le sol fini (béton, carrelage, etc.) présente une pente vers l'extérieur, il est possible de fixer le profilé de départ à 10 mm du sol, voire de réaliser l'ITE au ras du sol avec un mastic sur fond de joint. Il faudra prévoir une plinthe carrelage en bas du système s'il y a un risque de rejaillissement de la pluie sur l'enduit (ex : balcon de dernier étage ou terrasse non couverte). ●

3 PEINTURE - TRAVAUX PRÉPARATOIRES MAÇONNERIE

Pour répondre à un appel d'offre, j'ai une définition de mur «maçonnerie aggro tirée au fer» sur lequel je dois réaliser une peinture avec une finition A. Ce support peut-il recevoir une finition A et avec quels travaux préparatoires ?

➔ Une maçonnerie aggro tirée au fer est une manière de réaliser la finition des joints entre les blocs d'aggl. Le support reste donc un mur en parpaing « brut ». Sur ce type de paroi, le NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » prévoit uniquement la possibilité d'une finition C. Dans ce cas, pour réaliser une finition A, il est nécessaire de prévoir un enduit préalablement à la préparation du support par le peintre. Cet enduit réalisé par un plâtrier ou un maçon doit permettre d'obtenir des tolérances de planéité suffisantes à la réalisation d'une finition A, conformément au NF DTU 59.1. ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM





QUESTIONS



4 LASURE BÉTON - TOLÉRANCES ET FINITION

Je dois réaliser une lasure sur un mur extérieur en béton. Quel état doit présenter le support et quel type de finition puis-je réaliser sur cette paroi, sachant que l'on me demande de respecter le NF DTU 59.1 ?

→ Le NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » précise dans sa partie P1-1 § 6.3.3 les spécifications de travaux pour les parements de béton brut de décoffrage et enduits de liants hydrauliques (ou assimilés) et de produits industriels de béton en travaux extérieurs.

En l'absence de précision complémentaire dans le marché, le NF DTU 59.1 demande pour ce cas d'application de peinture, vernis ou lasure, un parement en béton soigné (au sens du NF DTU 21) et seule une finition C peut être obtenue.

Pour mémoire, une finition soignée d'une paroi en béton doit respecter des critères de planéité inférieure ou égale à 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglelet de 20 cm ainsi qu'un critère de texture (bullage). Vous pouvez retrouver ces informations dans notre fiche interface peintre/maçon accessible sur l'application de l'UPMF. ●



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

5 REVÊTEMENTS DE SOL - SISAL

Je dois poser un revêtement de sol en fibre végétale «sisal» et mon client me demande de ne pas déposer les plinthes existantes. Je crains que le revêtement ne «bouge» en fonction des conditions d'humidité ambiante, différentes en période estivale ou hivernale. Que disent les normes à ce sujet ?

→ La pose d'un revêtement de sol de type «sisal» n'est pas visée par le NF DTU 53.12 «Préparation du support et revêtements de sol souples» ni par aucune autre règle de l'art*. La pose de revêtement «sisal» doit donc se faire à minima suivant la fiche technique du fabricant. Il est fréquemment recommandé pour la pose de ce type de revêtement de l'étaler dans la pièce 48 h avant de le coller et de finaliser les coupes. Pour mémoire, dans le cas de pose de revêtement de sol textile ou PVC visé par le NF DTU 53.12, les plinthes sont posées avant le revêtement et pour le cas du linoléum, elles sont posées après.

* Pour rappel, ces travaux réalisés hors règles de l'art ne sont pas couverts et devront être déclarés auprès de votre assureur en technique non courante. ●



6 ITE - RÉSISTANCE THERMIQUE MINIMALE

Dans le cadre d'une isolation thermique extérieure d'une maison individuelle, quelle est la résistance thermique minimale à atteindre pour pouvoir bénéficier des aides MaPrimeRenov' ?

→ Depuis le 1^{er} janvier 2024, MaPrimeRenov' prévoit deux parcours : un parcours accompagné (rénovation d'ampleur) et un parcours non accompagné (rénovation par geste).

Pour une rénovation d'ampleur, la résistance thermique minimale à mettre en œuvre pour une ITE est de 4,4 m².K/W. Pour ce parcours, un audit est obligatoire. Il faut absolument suivre la résistance thermique qui y est indiquée.

Pour le parcours en mono-geste, cette dernière doit être au minimum de 3,7 m².K/W.

Pour rappel, la surface éligible aux aides dans ce parcours est limitée à 100m². ●

le parquet

made in France

naturellement.



Nous serons présents au Carrefour International du Bois à Nantes, les 28 | 29 | 30 MAI 2024, venez nous rendre visite et découvrir nos nouveautés sur notre stand H1-D5



durable : bois véritable renouvelable



verniss facile à vivre ultra-résistant à l'usure extra mat, naturel



intérieur sain verniss phase aqueuse sans solvant sans réactif chimique



BRÈVES


**NOUVEAU !
LE TITRE SOLIER DE
NIVEAU 4 DISPENSÉ À
PARTIR DE LA RENTRÉE
AU BTP CFA OCCITANIE**

Reconnu par l'ensemble de la profession pour la pertinence de son référentiel, ce titre de niveau 4 s'adresse à tout type de public : jeunes avec ou sans qualifications, demandeurs d'emploi en reconversion, ou professionnels souhaitant faire reconnaître leur expertise professionnelle. Le candidat est orienté sur le parcours de formation adéquat en fonction de son profil. Accessible en contrat de professionnalisation, apprentissage, via un plan de développement des compétences, finançable par le CPF, toutes les options sont ouvertes pour rendre cette formation possible. décoration. ●

+ Contact recrutement
> Célia Cossenet : 07 52 67 63 21
BTP CFA Occitanie Campus
de Léznigan-Corbières
19 chemin de St Estève
11200 Léznigan-Corbières

**VOUS ÊTES ORGANISME
DE FORMATION ET
SOUHAITEZ DÉVELOPPER
VOTRE OFFRE ?**

La filière aménagement finition s'est dotée d'une offre certificative lui permettant de répondre à la grille de qualifications du BTP et à ses coefficients : solier moquettiste, peintre en bâtiment, façadier peintre itéiste, peintre décorateur, chef d'équipe, chef de chantier... (voir *Reflets & Nuances* 194 page 60 et 198 page 62). ●

+ Si vous êtes intéressé pour déployer un titre professionnel ou un diplôme, contactez Philippe Moreau au CCCA-BTP : philippe.moreau@ccca-btp.fr au 06 14 49 01 48



PARCOURS

Façadière et capitaine de l'équipe de France de water-polo

Sportive de haut niveau et futur chef d'une des plus anciennes entreprises de travaux de peinture et ravalement de façades de France, Louise Guillet mène de front carrière sportive et formation de conducteur de travaux en aménagement et finition.

À 38 ans, Louise Guillet a la vie devant elle et une carrière déjà bien remplie. Cette sportive de haut niveau qui pratique le water-polo depuis l'âge de 11 ans, repérée par des clubs étrangers à l'âge de 16 ans, a été la première joueuse de water-polo française à jouer à l'étranger : 2 ans en Espagne, 3 ans en Grèce et 2 ans en Italie. Elle est finalement rentrée en France car sa famille commençait à lui manquer pour se retrouver à l'Insep (Institut national du sport) à Paris et préparer les JO 2024. En parallèle, celle qui a été la première

sportive de sa discipline à partir à l'étranger avec un contrat professionnel, poursuit une autre ambition : reprendre le flambeau de l'entreprise familiale créée en 1850 à Limoges et continuer le chemin tracé par les générations précédentes. Pour cela, cette jeune femme qui se prépare à une autre vie, se forme au métier de façadière et suit les cours pour passer un titre professionnel de conducteur de travaux en aménagement finition. « Mon père, c'est la dixième génération. C'est lui qui m'a transmis la passion du bâtiment. Toute petite, je le suivais sur les chantiers. », raconte-t-elle.


Des doubles journées

C'est ainsi que Louise Guillet prépare sa deuxième année d'études pour le titre de conducteur de travaux dans une école à Montreuil, en banlieue parisienne. « Avec un programme sur deux ans, c'est plus léger » estime-t-elle. « La responsable de formation a bien compris ma situation. Et comme c'était difficile de retourner chez mon père pour l'alternance, il a donc fallu que je trouve une entreprise. » Après de multiples refus, elle trouve enfin une entreprise de rénovation de façade pour son apprentissage, Façade du Roy à Saint-Maur. « M. Ferré, le gérant a bien compris mon projet. Et il était prêt à m'aider pour que je puisse concilier mon emploi du temps avec mes objectifs sportifs. » Un jour par semaine, la jeune femme se forme avec le chef d'entreprise au métier de façadière en parallèle de ses entraînements. « Je m'entraîne tous les jours et les après-midis et les soirs, soit je suis en cours, soit je suis en entreprise », confie celle qui affiche une volonté et une implication sans faille -et une bonne organisation !- pour parvenir à son but. Des qualités qui lui serviront sans aucun doute dans sa future vie professionnelle de chef d'entreprise.

Après les JO, retour à l'entreprise familiale

En effet, passer un titre professionnel pour se reconvertir n'a pas effrayé la jeune femme déjà titulaire d'un BTS en diététique et d'un master Staps. « Je n'ai jamais vraiment arrêté les études. Dans cette formation, je suis dans un bon groupe. Tous viennent du bâtiment. Ils me soutiennent quand il faut rattraper des cours ! ». Fin juin, Louise Guillet passera sa certification avec en ligne de mire, après les Jeux Olympiques, le retour dans l'entreprise familiale. Un nouveau challenge qu'elle aborde avec confiance et avec l'envie de pérenniser une des plus anciennes entreprises de France. Nous lui souhaitons une bien méritée médaille olympique et le meilleur pour la suite ! ●

+ Louise Guillet est une des lauréates du 1^{er} Trophée des Talentueuses de Semin (voir *Reflets & Nuances* 196 pg 25).

RECRUTER AUTREMENT AVEC FRANCE TRAVAIL



Pour aider au recrutement dans les métiers en tension, comme ceux du BTP, France Travail (anciennement Pôle emploi) a mis en place des dispositifs pour recruter « autrement », notamment en permettant aux demandeurs d'emploi de se projeter dans nos métiers ou en testant des « habiletés ».

Jobdating avec des candidats invités au regard des offres d'emploi confiées par les entreprises, couplé à une découverte des métiers pour ouvrir la perspective à tous types de profils.

Immersion professionnelle pour rencontrer des candidats motivés et désireux et leur faire découvrir la réalité de nos métiers sur une période courte. L'entreprise bénéficie d'un cadre juridique sécurisé. Le ou la candidat(e) n'est pas salarié(e) de l'entreprise et conserve son statut précédent tout en participant aux activités de l'entreprise, accompagné par un tuteur. Un conseiller France Travail accompagne l'entreprise à chacune des étapes. Ce dispositif permet de juger de la motivation, de l'intérêt du candidat et de son savoir être. Pour enregistrer votre demande : <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/accueil-entreprises>

Tester des habiletés : la méthode de recrutement par simulation. Pas de CV, pas d'expérience professionnelle, pas de diplôme, des habiletés, cette méthode privilégie le repérage des habiletés nécessaires pour s'adapter et réussir sur le poste de travail et permet d'élargir la recherche de candidats. L'organisation est prise en charge par France Travail.

Formations préalables au recrutement (dispositifs Action de Formation Préalable au Recrutement - AFPR et/ou Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel - POEI). L'entreprise détermine avec France Travail un parcours sur mesure adapté au poste, au candidat et à l'organisation de l'entreprise. Avec les aides à la formation, les futurs salariés peuvent bénéficier jusqu'à 400 heures (et plus si besoin dans certains cas) pour des formations type habilitation électrique, travail en hauteur, CACES... A l'issue de l'AFPR ou de la POEI, l'entreprise conclut le contrat de travail prévu (CDD de 6 mois minimum ou CDI).

+ Des aides à l'embauche sont possibles : emplois Francs et CIE Jeunes et d'autres... Plus de renseignements auprès de votre conseiller entreprise ou sur le site www.francetravail.fr

+ Pour découvrir l'immersion professionnelle scanner ce QR-code



BTP CFA GIRONDE : LES 7 PREMIERS SOLIERS ONT ÉTÉ DIPLÔMÉS

Vendredi 16 février, au terme de 18 mois de formation en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, le BTP CFA Gironde à Blanquefort a remis ses premiers diplômes de solier. Ce premier cru présente de très bons résultats : 7 des 9 apprenants ont validé la totalité du titre de solier de niveau 4 avec une mention spéciale à Lucile Thomas, en alternance dans l'entreprise Rivière (voir *Reflets & Nuances* 193 pg 62). La formation a été conduite par Damien Hallépée, Meilleur Ouvrier de France. Une deuxième session est prévue en septembre.

+ Job dating dédié aux soliers prévu au printemps. Portes ouvertes, le 1^{er} juin au matin.



CAMPAGNE CCCA BTP : LE BÂTIMENT AU CINÉMA

Le CCCA-BTP a relancé, à l'initiative des professionnels du bâtiment et des travaux publics, dont la FFB, la campagne « La construction ». Son but : faire découvrir la richesse et la diversité des métiers du secteur et susciter auprès des jeunes l'envie de se former par l'apprentissage. Parmi les métiers présentés la peinture décoration avec Nancy Maurille (24 ans), médaille d'argent aux WorldSkills en 2022.

La campagne a été lancée le 21 février dans le cadre du partenariat avec le Printemps du cinéma et le film publicitaire de la campagne a été diffusé à la télévision jusqu'au 2 avril.

BTP BANQUE, LA BANQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 88 115 520 € RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419 Z. N° TVA FR 31 339 182 784 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07 034 31. Siège social : 48 rue La Pérouse CS 51 686 - 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80 - www.btp-banque.fr. Crédits photos : iStock - Agence Homère RC 88B1179. Édition 07/2022.

ARNAUD PEINTURE ÉCOUTER, FORMER, FIDÉLISER.

C'est en sondant ses salariés lors des entretiens individuels de fin d'année, que l'idée a vu le jour dans l'esprit de Romain Aillaud, dirigeant de l'entreprise Arnaud Peinture.

Plusieurs d'entre eux ont exprimé le souhait de se former et progresser en compétences, notamment concernant les nouvelles techniques décoratives intérieures.

Fin février, l'entreprise a ainsi fermé ses portes et regroupé sa douzaine de salariés dans son dépôt de Lardier. Pendant 2 jours, le dépôt s'est transformé en atelier de travail où les collaborateurs ont pu expérimenter ces nouvelles techniques métiers, laissant exprimer leur fibre artistique dans la joie et la bonne humeur.

La RSE en entreprise et l'écoute de ses salariés est devenu un prérequis indispensable pour fidéliser, attirer de nouveaux salariés et ainsi avoir les ressources nécessaires pour développer de nouveaux marchés. Romain Aillaud l'a bien compris, en collaborant étroitement avec ses partenaires professionnels et le CFA de GAP où il dédie déjà son temps bénévolement à la correction des examens des jeunes apprentis « Former ses salariés apporte des bénéfices à l'entreprise comme au salarié. C'est du gagnant-gagnant. Les collaborateurs se sentent valorisés et engagés dans leur travail et ils sont plus impliqués et productifs. C'est important de savoir que l'on peut évoluer dans sa carrière professionnelle », souligne Romain Aillaud. ●

- + Ce projet a pu voir le jour grâce à l'implication de :
- Robert Cardillaud > formateur du Comptoir de l'Ours,
 - Laurent Lombard > directeur d'Agence du Comptoir de l'Ours,
 - Laurent Boisserenq > professeur de peinture au CFA de Gap.



Pour faire évoluer vos équipes ou pour promouvoir nos métiers auprès des jeunes et des personnes en reconversion, téléchargez et diffusez le schéma du parcours de formation des métiers de la finition.



AGIR DE FAÇON RAISONNÉE

DÉCAPAGE - DÉPOLLUTION - NETTOYAGE - TRAITEMENT - PROTECTION

Produits conçus et fabriqués en France



licef La chimie raisonnée

INNOVATION

HERMINA

LE BLANC ABSOLU
EST DÉSORMAIS

BAS CARBONE



RÉDUCTION D'EMPREINTE CARBONE

-10%

D'ÉMISSIONS
DE CO₂e*!



- MONOCOUCHE
- GRANDE BLANCHEUR STABLE
- APPLICATION SANS REPRISE



* Source : Le calcul de la réduction des émissions de CO₂e est effectué à partir des volumes en litres des précédentes formules : HERMINA et HERMINA PREMIUM vendus en 2023.

Retrouvez la gamme HERMINA BAS CARBONE dans les magasins Le Comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE



NATURAL LOOK PAR BALSAN

Natural Look possède des grosses boucles rondes et irrégulières et des couleurs évoquant l'esprit du désert : Nomade (beige), Wedi (gris), Sahel (beige sable), Oasis (gris chiné). Des tonalités naturelles qui apportent de la lumière à un salon ou une chambre à coucher. D'un poids généreux de 1 055 grammes, cette moquette épaisse aux fils Fullcolors teints dans la masse, offre une belle résistance à l'usure de la surface et des couleurs. L'envers Fusion Back, textile et technique à la fois, apporte une solidité supplémentaire.
www.balsan.com



MARMOLEUM SOLID PAR FORBO

La nouvelle collection Marmoleum solid, de conception et fabrication européenne à partir d'énergie 100 % renouvelable, revendique son engagement environnemental. En témoignent sa composition à partir de matières premières d'origine naturelle (jusqu'à 97 %), une recyclabilité optimisée et une durabilité exemplaire (renforcée par le traitement de surface nouvelle génération Topshield pro). Les décors s'inspirent de la terre et des matériaux bruts comme la roche et le bois par exemple, tandis que les couleurs panachent des teintes calquées sur la nature, bleu, vert, sable, ocre... jouant de tonalités douces, chaudes, poudrées.

www.forbo-flooring.fr



GARNYCOAT REVER PAR SEIGNEURIE

Seigneurie lance Garnycoat Rever (sur supports rigides) et Garnycoat Rever Flex (pour supports évoluant avec la température), des systèmes intelligents de peinture de toiture qui réfléchissent jusqu'à 80 % du rayonnement solaire (sur toitures inclinées sans eau stagnante). Ces peintures acryliques (primaire et finition), appliquées en toiture, sont disponibles en blanc uniquement et présentent un indice de réflexion solaire de 104. Elles affichent des rendements respectifs de 3 à 5 litres/m² et 4 à 6 litres, avec un temps de séchage hors pluie de 1 à 2 heures et redoublables en 3 à 4 h.

www.seigneurie.com



ROYAL VELOURS PAR SOFRAMAP

Royal Velours est une nouvelle peinture-laque anti-rouille multi-supports en phase solvant. Formulée à base de résines alkydes-uréthanes et de pigments inhibiteurs de corrosion, elle offre adhérence, durabilité et protection anti-rouille accrue. Son excellente résistance à l'abrasion humide (Classe 1) lui confère une très bonne lavabilité. Sec en surface en 3 h et recouvrable en 6 h, elle permet un redoublement dans la journée. Dotée d'un fort pouvoir opacifiant et garnissant, elle sublimerait les menuiseries et huisseries bois et métal avec sa finition subtilement veloutée répondant aux tendances actuelles de décoration.

www.soframap.com



SOLS HAUTE PRESSION PAR BERRYALLOCC

BerryAlloc lance des Sols Haute Pression dédiés à l'hôtellerie-restauration, conçus pour résister au trafic commercial intense et aux nettoyages fréquents, tout en offrant une esthétique soignée et une acoustique optimale. La gamme de décors est composée de teintes douces et apaisantes. Avec une gamme de 74 décors répartis sur trois collections distinctes, ils présentent une multitude de teintes, de motifs et de formats, les décors pouvant être combinés entre eux pour créer un résultat esthétique original.
www.berryalloc.com



NOUVEAUTÉS



NOUVELLE GAMME BOIS UNIKALO

Réparer, préparer, protéger, décorer, Unikalo propose désormais une gamme complète pour répondre à tous les besoins des chantiers bois avec de nouveaux produits, nouvelles formules, nouveau nuancier et nouveaux emballages : saturateur et huile au rendu mat ultra naturel, vernis marin pour milieu difficile, lasures et peintures tous bois pour imprégner toutes les essences, lasure HES pour un vrai système en deux couches, performance et durabilité améliorées des formules existantes, nouvelles teintes naturelles et contemporaines et un guide technique bois pour accompagner tous les applicateurs.
www.unikalo.com



NOUVELLE CHAPE MINCE BASE CIMENT NC 167 PAR UZIN

La chape fluide NC 167 d'Uzin offre une égalisation économique des supports et permet de réaliser une surface plane en pose adhérente ou désolidarisée pour des épaisseurs de 3 à 40 mm. De plus, cette chape a de nombreux avantages : pompable, circulable après 2 à 4 heures, une granulométrie fine et un durcissement pratiquement sans tension.
www.uzin.fr



ALPHA CLASSIC PAR SIKKENS

Fabriquée en France afin de réduire les émissions de CO2 liées au transport, la peinture Alpha Classic Biomass détient la certification REDcert2, certification européenne pour l'utilisation durable de la biomasse. L'approche Biomass Balance vise à concevoir des résines plus respectueuses de l'environnement sans faire de concession sur le niveau de qualité en remplaçant les matières fossiles traditionnellement utilisées dans leur fabrication par des matières premières renouvelables. Elle bénéficie d'une excellente opacité, d'une haute blancheur et est facile à appliquer avec des méthodes mécaniques.
www.akzonobel.com



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE

9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr |
N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance -
Directeur de la publication : Bruno Poilpré |
Rédactrice en chef : Dorothee Bruchet | Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly |
ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 199 :
Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Madras Editing,
Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec, Thierry Houdin |
Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD | Photo couverture : © Freepick
La revue Reflets & Nuances est distribuée gratuitement.



StoVentec FibreCement Minéral et expressif

L'eau, le ciment, la silice et les fibres confèrent aux panneaux de bardage en fibres-ciment des propriétés incomparables et un aspect minéral unique !



- Multiples structures et couleurs à composer
- Possibilité de mixer avec nos systèmes d'ITE et de bardage
- Non combustible (A2-s1 d0)
- Résistant à l'usure et aux intempéries

Partageons la passion de construire. Bâtir en responsable.
www.sto.fr





RAMHAMMER, LA NOUVELLE DÉCOLLEUSE À CARRELAGE WOLFF

AVEC CE VÉRITABLE MARTEAU DE DÉMOLITION,
DÉPOSER DU CARRELAGE DEVIENT UN JEU
D'ENFANT !



Pour en savoir plus



Retrouvez-nous sur
www.wolff-tools.fr



WOLFF TOOLS FR

UZIN UTZ®